

## L'entrée en scène de la France moderne (siècles XVIIe- XVIIIe)



Les trois images de la page de garde.

(a) En 1429 l'Archange Michel en personne parle à Jean D'Arc pour qu'elle redonne la France au français en la libérant des anglais, et que Roi Charles VII soit sacré à Reims [illustration]. (b) En 1804 le Premier Consul Napoléon Bonaparte devient le premier « empereur des français » en se « sacrant » tout seul dans la cathédrale de Notre Dame à Paris [esquisse de Jaques-Louis David, 1748-1825]. (c) La silhouette du Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand (1868-1918).

<b>L'ENTREE EN SCENE DE LA FRANCE MODERNE</b>	<b>1</b>
<b>(SIECLES XVIIIE- XVIIIIE)</b>	<b>1</b>
<b>RECAPITULATION</b>	<b>4</b>
Textes	5
<b>SYNOPSIS DE LA PERIODE</b>	<b>6</b>
<b>I. L'AUBE ET LE PLEIN ECLAT DE LA ROYAUTE CAPETIENNE.</b>	<b>8</b>
1. De l'Europe des <i>fiefs</i> à l'Europe des Nations.	8
2. Henri IV : de l'intolérance nationale à la tolérance comme raison d'état. Unification, pacification, épanouissement.	9
2.1 Les conflits de religion : voix de la nouvelle Europe des nations. Les deux phases – tolérante et intolérante – de la nouvelle France des Bourbons.	10
2.2 Henri IV et l'esprit géométrique de la raison d'état. La Force de la Tolérance.	11
2.3 L'épopée de l'ascension du Roi Soleil	12
<b>II. LE GRAND JOUR DU ROIS SOLEIL</b>	<b>16</b>
1. Le siècle de Louis XIV	16
1.1 René Descartes : Roi Soleil et D'Artagnan/Cyrano de la pensée.	16
2 Louis XIV : « Le Roi pense, <i>donc</i> la France est».	19
2.1 La réforme absolutiste: un roi premier ministre, législateur, juge et chef spirituel.	19
2.2 Du Louvre à Versailles : une « page blanche » pour le Grand Dessin du Roi Soleil	20
2.3 De la « Cour Carrée » au « pré carré »	22
2.4 Les années 1682/1685 →1715 : l'après-midi/soir du Roi Soleil, et l'aurore des Lumières.	23
<b>III. LE SOIR DE L' « ANCIEN REGIME » ET L'ECLAT DES « LUMIERES »</b>	<b>25</b>
1. « Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours ; soyez-y fidèlement attachés» ... « Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français ».	25
2. L'Age de la Raison et la <i>source</i> du Pouvoir.	29
3. L'Age de la Raison et l' <i>articulation</i> du Pouvoir.	31
4. L'Age de la Raison et l'organisation de la culture et de l'éducation.	32
<b>IMAGES</b>	<b>34</b>
Consignes sur le classeur	38



## RECAPITULATION

La France – l'« hexagone » compris entre les Pyrénées, l'Océan Atlantique, les Flandres/Ardenne/Lorraine, le Rhin/Jura, les Alpes et la Méditerranée, enrichie en plus de tous ses territoires d'Outre-mer – n'a pas toujours existée telle que nous la connaissons aujourd'hui. A présent, cette France est certes une nation *adulte*, et notre époque – l'âge adulte non seulement de la France, mais de toute entière notre civilisation – s'appelle pour cette raison AGE CONTEMPORAIN. Trois « âges » ont dû toutefois se succéder pour que la France atteigne ce degré de maturité.

(1) Elle a commencé à pousser dans le *berceau* de la *Pax Romana*, la « Gallia » n'étant que l'une des provinces de l'Empire de Rome.



Fig 1

(a) Avec la soumission de verdingetorix à Alésia (52 av.J.C) la Gallia est accueillie dans le berceau de l'Empire Romain. Dans le tableau Lionel Royer (1899) , Veecingetorix se rend à Jule César. (b) Les frontière externes et les subdivisions internes de la Gaule. (c) L' Empire Romain et son emblème à l'époque de son apogée.

(2) Ensuite, la France a vécu la magique *enfance* du MOYEN AGE, pour enfin (3) venir vigoureusement à la lumière pendant l'étincelante *jeunesse* de l'EPOQUE MODERNE.



Figure 2

(a) Miniature extraite des Grandes Chroniques de France, XIV<sup>e</sup> siècle., où est représenté le sacre du Roi Clovis (le premier mérovingien) en 586. Le premier roi des Francs (dynastie des Mérovingiens) est investi de son pouvoir royal à la fois par les hautes autorités de l'Eglise et, directement et sans d'autres intermédiaires, par la colombe du Saint Esprit, qui apporte personnellement la Sainte Ampoule contenant l'eau nécessaire au baptême [Texte 1]. (b) Dans ce tableau de Henri Testelin (1615-1695), le Roi Soleil Louis XIV est habillé pour la cérémonie de son sacre (1648) . Il n'a que 10 ans, et pourtant il n'y a que lui sur la scène.

La naissance de la France moderne coïncide donc avec la fin du Moyen Age, lorsque, grâce à l'intervention inspirée et héroïque de Jean D'Arc, la Guerre des Cent Ans s'achève (1429/1453), les anglais sont à jamais chassés du continent, et les rois de France deviennent dorénavant les rois d'une *nation* et d'un *peuple* coïncidant pleinement avec un seul et même *territoire*.

L'apogée de cette période se situe en revanche en 1804/1811, lorsque Napoléon devient le premier et unique « Empereur des français » ayant conçu l'idée d'une hégémonie sur le monde comparable à celle de ce même Empire Romain qui dix-huit siècles auparavant avait soumis le roi gaulois Vercingétorix.



Figure 3

(a) Le sacre de Charles VII à Reims en 1429 en un tableau de Dominique Ingres (1780-1867) (b) Le frontière de la première France uniquement française à la fin de la Guerre des Cents ans, et l'emblème des rois de France. (c) L'étendue de l'Empire de Napoléon sur les français et sur le reste du continent européen en 1811, et l'emblème impérial, qui reprend l'aigle de Rome. (d) L'Empereur Napoléon Ier dans un tableau de Jacques-Louis David]

C'est entre ces deux limites temporelles – entre la fin de la Guerre de Cent Ans et l'apogée de l'Empire de Napoléon, que se déploie la période que nous allons étudier : l'entrée en scène – la vigoureuse jeunesse – de la France moderne.

### *Textes*

1. « Le chrême vint à manquer et, à cause de la foule du peuple, on ne pouvait aller en chercher. Alors, le saint prélat, levant les yeux et les mains au ciel, commença à prier en silence, et voici qu'une colombe, plus blanche que la neige, apporta dans son bec une petite ampoule pleine de saint chrême. Tous ceux qui étaient présents furent remplis de cette suavité inexprimable, le saint pontife prit la petite ampoule, la colombe disparut et Rémi répandit de ce chrême dans les fonts baptismaux...» [Hincmar, Archevêque de Reims, XIe siècle]

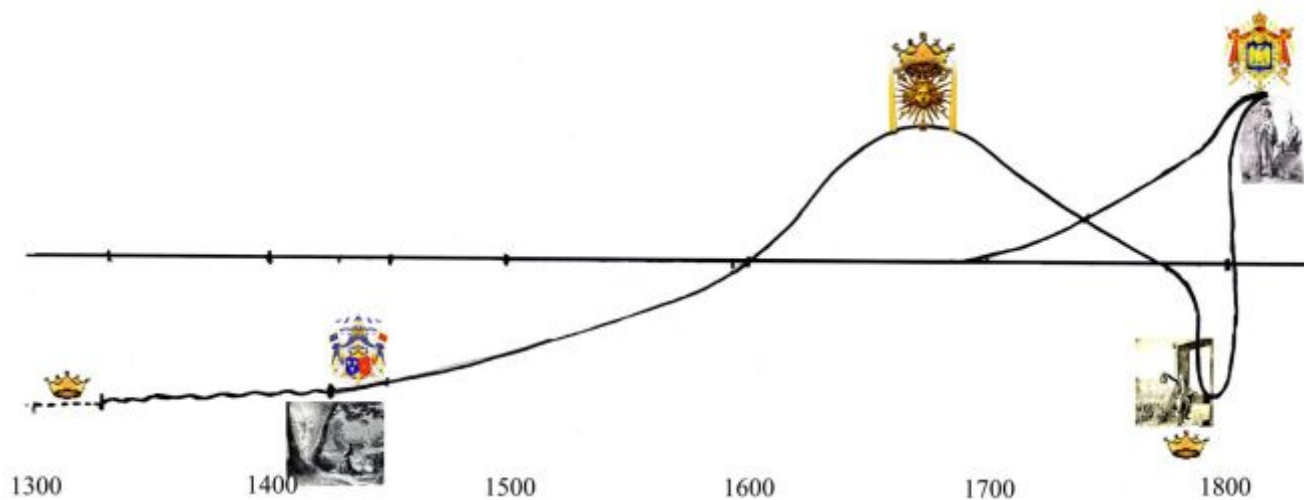
3. « Il y eut d'abord de grandes discussions sur le couronnement particulier de l'empereur. La première idée était que le pape placerait cette couronne de ses propres mains ; mais Bonaparte se refusait à l'idée de la tenir de qui que ce fût, et il dit à cette occasion ce mot que madame de Staël a rappelé dans son ouvrage : « J'ai trouvé la couronne de France par terre, je l'ai ramassée ». Il eut pu ajouter : « Avec la pointe de mon épée ». On détermina enfin que l'empereur se couronnerait lui-même et que le pape donnerait seulement sa bénédiction. [...] Arrivé à Notre-Dame, l'empereur demeura quelque temps à l'archevêché pour y revêtir ses grands habits qui paraissaient l'écraser un peu. Sa petite taille se fondait sous son énorme manteau d'hermine. Une simple couronne de laurier ceignait sa tête ; il ressemblait à une médaille antique. Mais il était d'une pâleur extrême, véritablement ému et son regard trouble. Après s'être couronné lui-même, Napoléon couronna Joséphine. Le moment où l'impératrice fut couronnée excita un mouvement général d'admiration. Elle marcha si bien vers l'autel, s'agenouilla d'une manière si élégante et si simple que cet acte satisfait tous les regards. [...] Le pape durant toute la cérémonie eut toujours un peu l'air d'une victime résignée, mais résignée noblement. »

## SYNOPSIS DE LA PERIODE

L'histoire de la France moderne se déploie le long du premier segment de notre « frise parisienne » : du Louvre – le siège et le symbole du pouvoir du Roi – à l'Arc du Carrousel, qui célèbre la victoire de l'Empereur Napoléon contre les empires d'Autriche et de Russie à Austerlitz, en 1805.



Or ce premier segment est en réalité, à son tour, une parabole intérieurement rythmée et entrecoupée, où différents visages d'une même nation naissent, atteignent leur acmé, pour soudainement sombrer dans le noir et se transformer même en leur contraire.



Les étapes de ce parcours sont les suivantes.

I. **L'AUBE ET LE PLEIN ECLAT DE LA ROYAUTE CAPETIENNE.** Cette phase se déploie de l'époque de Henri IV – le roi qui porte l'unité, la paix et la tolérance avec l'Edit de Nantes, décrétant pour les protestants la complète liberté de professer leur confession – jusqu'à la définitive ascension du Roi Soleil et de la Monarchie absolue.

Cette période est aussi celle de la Guerre européenne des Trent Ans, qui avec la Paix de Westphalie (1648) décide de l'organisation politique et religieuse de l'Europe Moderne.

II. **LE GRAND JOUR DU ROI SOLEIL.** La puissance royale de droit divin soude la France entière sous un seul « moi » : « moi, je pense, donc je suis » affirme Descartes en 1641 ; « moi je suis le Roi, donc je suis l'état » répond immédiatement Louis XIV. Le territoire de l' « hexagone » apparaît définitivement totalement absorbé par un état à structure hautement centralisée.

La tolérance religieuse se transforme toutefois, pour cette même raison, en son contraire : le Roi absolu prétend une religion aussi unique que lui, et l'Edit de Nantes est révoqué (1685). L'enclos de la puissance française : monarchique, catholique et absolue, est définitivement formé.

III. **LE SOIR DE L' « ANCIEN REGIME ».** Louis XV et Louis XVI sont les derniers rois de la France moderne. C'est l'âge *philosophique* des « lumières ». Le vent des « modernes » souffle fort dans le peuple français, car chaque citoyen commence à comprendre qu'il est lui-même un « moi » – donc un roi ! – doué de ses droits et de sa voix.

Pendant cette époque, les anglais et les français donnent une suite extraterritoriale à la vieille Guerre de Cents ans : il est maintenant question d'une guerre navale, pour la domination sur les territoires d'outre-mer. Cette fois ci toutefois, c'est l'Angleterre qui gagne.

IV. **LA NUIT DE LA FRANCE MODERNE ET L'AUBE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE.** La nouvelle voix du peuple français retentit enfin en toute sa puissance : la Révolution française (1789) coupe la tête où est posée la couronne, en faisant ainsi couler la souveraineté royale « de droit divin » dans l'ensemble de la citoyenneté. Le souverain est mort (1992) : vive la République du peuple-souverain!

Toute l'Europe se mobilise contre la nouvelle France révolutionnaire, mais elle en sort encore plus forte.

V. L'époque napoléonienne : la République née de la Révolution devient d'abord un « consulat » (1799) et ensuite un empire (1804), car à nouveau un seul homme – Napoléon Ier – désire ressembler en soi tout le pouvoir de la couronne royale. Cette-fois-ci pourtant, et pour la première fois dans l'histoire, nous voyons un « roi » qui se couronne tout seul : « Dieu me l'a data e guai a chi me la tocca » affirme l'Empereur, en se refusant d'être « sacré » par le Pape.

La nouvelle France, en même temps républicaine et impériale, se mobilise maintenant en dehors de son hexagone pour projeter son pouvoir sur la totalité du monde maritime et continental.

## I. L'AUBE ET LE PLEIN ECLAT DE LA ROYAUTE CAPETIENNE.

### 1. De l'Europe des *fiefs* à l'Europe des Nations.

Pour comprendre les événements qui se succèdent sur le sol français à partir du 1589 – mort de Henri III début de l'épopée d'Henri IV, et donc de la France moderne proprement dite – il faut bien saisir la nature du passage qui transforme l'Europe moyenâgeuse des *fiefs* en l'Europe moderne des *nations*.

Le cas de la Guerre de Cent Ans (1337→1453) entre les *français* et les *anglais* est un exemple parfait de cette transformation, dont le fruit final est la naissance de la *nation* française et de la *nation* anglaise telles que nous les concevons à présent.

Et comment les concevons-nous, au juste, à présent ? Pour nous – nous qui sommes nés déjà « modernes » – il est EVIDENT que les français se trouvent en France, tandis que les anglais vivent en Angleterre, c'est-à-dire qu'il y a une coïncidence rigoureuse et naturelle entre un *peuple* et un *territoire*. Lorsqu'une telle coïncidence existe, et qu'en conséquence le peuple qui occupe son propre territoire trouve tout à fait anormal et innaturel qu'un autre *peuple* vienne s'y installer sans avoir été préalablement invité, ou au moins accepté, nous sommes alors en présence d'une conscience *nationale*, et nous pouvons affirmer que ce peuple en son territoire est bien une *nation*.

Or tel n'était pas tout à fait le cas lorsque l'Europe vivait ce qu'on appelle son « Moyen Age ». Pendant cette période, l'Europe ne s'appelle même pas, à proprement parler « Europe ». Pour indiquer l'unité des peuples européens – les peuples qui occupent les territoires qui vont de Gibraltar à l'Oder/Danube/Drina – on parlait en général de la « Chrétienté », pour s'opposer aux turques de l'Empire Ottoman, qui occupait entièrement la partie sud du grand cercle de la Méditerranée, à partir de la Yougoslavie jusqu'au Maroc.

Tous ces peuples « chrétiens » qui formaient l'Europe du Moyen Age étaient gouvernés par des rois, des empereurs et des papes, qui se succédaient suivant des lois soit dynastiques (de père en fils) soit électorales: tant l'Empereur que le Pape étaient *élus* par des conseils de princes et de cardinaux. La conséquence naturelle en était que ce jeu de combinaisons électorales/dynastiques pouvait décider qu'un certain noble mettons italien ou autrichien (comme le sera Marie de Médicis, mère de Henri IV et Reine de France [1600-1610] ou Marie Antoinette, épouse de Louis XIV, Reine de France [1774-1792]) se trouve placé au sommet d'une « nation » qui n'était pas tout à fait la sienne.

Pour comprendre une telle situation, il suffit de penser à ce qu'à présent sont les « multinationales » : des colosses de l'économie qui sont assez puissants pour acquérir des industries traditionnellement *nationales*, pour placer à leur tête des chefs qui n'ont rien à partager avec la nation où cette même industrie est née et se trouve. La même chose vaut pour les dynasties de rois et de nobles de l'Europe dite « féodale ». Tous ces européens du Moyen Age se reconnaissent mutuellement comme appartenant à une même « chrétienté », mais ils ne se font par ailleurs aucun souci de garder l'unité « nationale » du territoire où ils exercent leur pouvoir.

C'est comme cela que nous devons lire la Fig. 1 ci de suite.



Figure 1abc

a) Le territoire français avant que la nation française ne se forme : un ensemble de « fiefs » régis par des seigneurs pas forcément français. C'est la France pré-nationale. b) La France après la Guerre des Cent Ans. Aucune « étranger » n'exerce son pouvoir seigneurial sur un fief : c'est la France nationale mais « pluricentrique ». C) La France nationale et centralisée prend forme. Notamment à partir de Louis XIV, un seul roi absolu exerce son pouvoir irrésistible et sans limites sur tous ses territoires, c'est-à-dire sur les anciens fiefs. Les seigneurs féodaux sont devenus les nobles de sa cour, et les administrateurs de ses lois

a) La France *féodale* est un territoire où un ensemble de « seigneurs » règnent chacun sur son *fief*. Il est bien vrai qu'il y a une hiérarchie rigoureuse entre les différents seigneurs, qui distingue entre les puissants et leurs *vassaux* : néanmoins, ces mêmes « puissants » (les *duques*, les *barons*, les *comtes*...) ne sont liés entre



eux par aucun sens de l'appartenance nationale, et se font souvent la guerre, pour accroître chacun son pouvoir à lui.

Il peut bien se passer, en conséquence, qu'un seigneur anglais domine des territoires internes à la « France » (cf. Fig.2ab), en s'alliant à un seigneur français qui toutefois refuse de se soumettre au Roi de France (Fig.2b). Entretemps toutefois, la Royauté – la dynastie capétienne des rois de France – accroît son pouvoir à partir de l'Île de France.

b) La France *nationale* purifiée de toute présence étrangère à la suite de la Guerre de Cent Ans (cf. Fig.2abc). Maintenant un *territoire* purement français existe. Les seigneurs féodaux exercent toutefois encore un très grand pouvoir sur leurs fiefs, et n'ont aucune intention de renoncer à leurs privilèges seigneuriaux. Il s'agit donc d'une France nationale, certes, mais *pluri-centrique* et intérieurement dispersée, et en ce sens encore pré-moderne.

c) La France pleinement moderne, vue au travers de la succession de ses acquis territoriaux. A la suite de l'œuvre d'unification et pacification réalisée par son grand-père Henri IV, Louis XIV instaure une « monarchie absolue » : la Nation française est gouvernée par un seul Seigneur. Les anciens seigneurs féodaux deviennent l'ensemble de la *noblesse* française, totalement dévouée et soumise au pouvoir de la royauté :

TEXTE 1 « Toute puissance, toute autorité réside dans la main du roi. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats nous appartient. Les rois sont seigneurs absolus. J'ai décidé de ne pas prendre de Premier ministre, rien n'étant plus indigne que de voir, d'un côté, toutes les fonctions et de l'autre, le seul titre de roi. Il fallait faire connaître que mon intention n'était pas de partager mon autorité. »  
[Louis XIV, 1661]

C'est la *France moderne* proprement dite : *monarchique, nationale* et pleinement *centralisée*. Sur cette base, nous pouvons bien comprendre l'œuvre d'Henri IV : le premier roi français *moderne*.



Figure 2abc

Trois moments de la Guerre des Cent Ans. a) En 1337 le territoire français de la Guyenne (en bas à droite) est un fief du roi d'Angleterre. b) En 1429 les anglais sont prêts à unifier la France et l'Angleterre comme une seule réalité soumise aux rois d'Angleterre : une sorte de Royaume Uni anglo-français. c) L'année 1453 est l'aube de la France moderne : un seul peuple, un seul roi, sur un seul territoire unifié.

## 2. Henri IV : de l'intolérance nationale à la tolérance comme raison d'état. Unification, pacification, épanouissement.

Pour comprendre l'œuvre d'Henri IV de Bourbon [sur les branches de la dynastie capétienne, cf. Fig.3] il faut se placer dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle : une « Chrétienté » où les nouvelles « nations » commencent à se condenser dans l'ancien espace féodal [notamment : Angleterre, Espagne, France] pendant qu'un bouleversement culturel sur vaste échelle investit tous les domaines de la vie humaine.

Le bouleversement qui nous intéresse particulièrement ici, est l'avènement de la *Reforme protestante* [Martin Luther, Jean Calvin, Ulrich Zwingli] qui envahit et s'empare de toute l'Europe centrale et septentrionale (Suisse, Autriche, Allemagne, Danemark, Suède, pays scandinaves) en pénétrant profondément à l'intérieur de la France, où en 1553, à Pau (Aquitaine) naît *Henri de Bourbon*, roi de France entre 1589 et 1610.

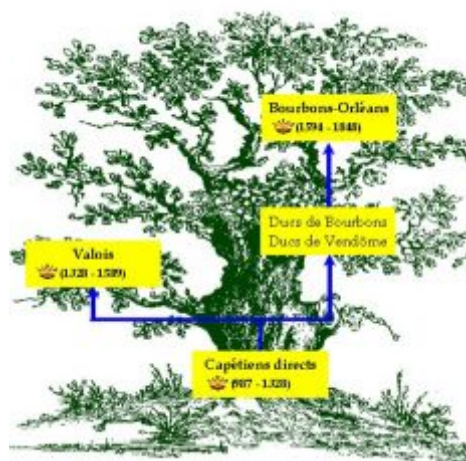


Figure 3. Les branches de la dynastie capétienne.

## 2.1 Les conflits de religion : voix de la nouvelle Europe des nations. Les deux phases – tolérante et intolérante – de la nouvelle France des Bourbons.

La seule chose à retenir de cette nouvelle opposition est que la vieille église catholique et la nouvelle église réformée se battent violemment pour affirmer des principes à la fois théologiques et administratifs qui, tout en étant inscrits dans le cercle d'une seule et même foi chrétienne, en représentent néanmoins les deux extrêmes diamétraux. Ce que devons saisir de ces conflits n'est pas leur contenu – Henri IV en premier ne l'a pas fait ! – mais leur signification fondamentale, leur voix profonde, qui est la même que nous avons entendue au cœur de la Guerre de Cent Ans. Que nous dit-elle cette voix ? Elle nous dit que les *communautés nationales* commencent à pousser dans l'ancien espace des seigneuries et des fiefs, et qu'une même frontière encerclera dorénavant l'unité close d'un territoire, un peuple, une langue, un roi... UNE religion.

On ressent bien, donc, qu'un *esprit d'intolérance* est d'une façon ou d'une autre inscrit dans les racines mêmes de la nouvelle Europe moderne. C'est pour cette raison que les guerres de religion ravagent non seulement la France mais la chrétienté entière pendant toute cette période : car les consciences nationales sont en train de se former, et aussi bien chaque prince que chaque peuple européen se fait l'idée qu'une vraie unité nationale ne saurait tolérer aucune multiplicité religieuse. En dehors de la « chrétienté » on est encore tous d'accord qu'il y a les « infidèles » de l'Islam à massacrer, tandis qu'au-dedans il s'agit du conflit intra-chrétien entre « catholiques » et « protestants ».

Nous tracerons donc deux cercles concentriques [Fig.4] : I) le cercle qui décrit le périmètre de l'Europe chrétienne, en la distinguant de la chrétienté extra-européenne de l'Est (slaves) et des infidèles de l'Empire Ottomane ; II) à l'intérieur de ce cercle nous traçons le cercle qui entoure la France.

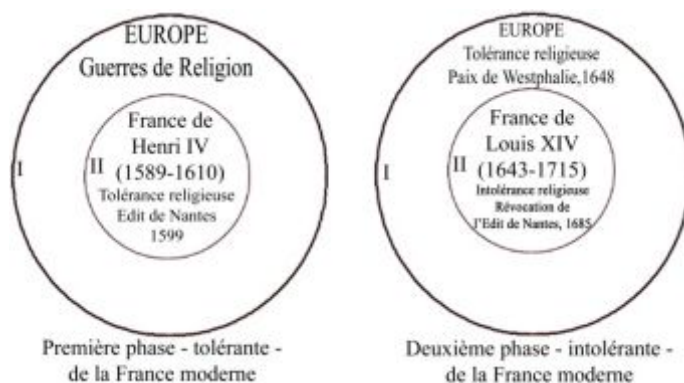


Figure 4

Le schéma en Fig.4 nous permet de distinguer deux phases cruciales de la période française qui nous intéresse. Ces deux phases sont caractérisées par une parfaite inversion de polarité historique et culturelle.

1) La phase tolérante d'Henri IV et de l'Edit de Nantes, où la zone I de la nouvelle France ravagée par les conflits de religion devient son contraire, c'est-à-dire le champ d'une nouvelle conception de l'unité nationale : tolérante, multiple, pacifique, épanouie. Cette phase ne concerne toutefois les conflits de religion dans l'espace européen, qui ne s'arrêtent pas.

2) La phase intolérante de Louis XIV et de la Révocation de l'Edit de Nantes (1648→1685), et qui intervient, paradoxalement, dans un espace européen (zone I) qui avait été au contraire rendu pacifique et tolérant par la Paix de Westphalie (1648) à l'issue de la Guerre des Trente Ans (1618→1648).

## 2.2 Henri IV et l'esprit géométrique de la raison d'état. La Force de la Tolérance.

Ce qu'Henri IV décide consciemment d'incarner, est finalement un principe *géométrique* tout à fait facile à comprendre, mais d'autant plus difficile à mettre en pratique : lorsque les deux bouts d'un même segment – ici, le segment de la religion chrétienne – deviennent les deux extrêmes d'un même *cercle*, leur *opposition diamétrale* constitue le principe même de leur unité et de leur force. Le cercle européen et français d'une même religion chrétienne devient donc chez Henri IV le champ clos à l'intérieur duquel il arrive à réaliser l'unité de la nouvelle France : nationale, pacifique et épanouie. La force qu'unifie ce cercle est la FORCE DE LA TOLERANCE, et d'une Raison d'Etat qui met le bien et l'épanouissement du peuple avant toute autre chose. C'est pour cette raison qu'il représente le début même de notre frise parisienne, donc le centre du cercle d'où rayonne la nouvelle France : au cœur de la Cour Carrée nous plaçons la couronne d'Henri IV, capétien et bourbon.

### TEXTE 2 - EDIT DE NANTES (1598)

HENRI par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre A tous présents et à venir. Salut.

Entre les grâces infinies qu'il a plu à Dieu nous départir, celle est bien des plus insignes et remarquables de nous avoir donné la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres qui se trouvèrent à notre avènement à ce royaume, qui était divisé en tant de parts et de factions que la plus légitime en était quasi la moindre, et de nous être néanmoins tellement roidis contre cette tourmente que nous l'ayons enfin surmontée et touchions maintenant le port de salut et repos de cet Etat. De quoi à lui seul en soit la gloire tout entière et à nous la grâce et l'obligation qu'il se soit voulu servir de notre labeur pour parfaire ce bon œuvre. [...] Pour ces causes, ayant avec l'avis des princes de notre sang, autres princes et officiers de la Couronne et autres grands et notables personnages de notre Conseil d'Etat étant près de nous, bien et diligemment pesé et considéré toute cette affaire, avons, par cet édit perpétuel et irrévocable, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons

I. Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne et durant les autres troubles précédents et à leur occasion, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue. Et ne sera loisible ni permis à nos procureurs généraux, ni autres personnes quelconques, publiques ni privées, en quelque temps, ni pour quelque occasion que ce soit, en faire mention, procès ou poursuite en aucunes cours ou juridictions que ce soit.

II. Défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé, pour quelque cause et prétexte que ce soit, en disputer, contester, quereller ni s'outrager ou s'offenser de fait ou de parole, mais se contenir et vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens, sur peine aux contrevenants d'être punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public.

III. Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et rétablie en tous les lieux et endroits de notre royaume et pays de notre obéissance où l'exercice d'icelle a été intermis pour y être paisiblement et librement exercé sans aucun trouble ou empêchement. Défendons très expressément à toutes personnes, de quelque état, qualité ou condition qu'elles soient, sur les peines que dessus, de ne troubler, molester ni inquiéter les ecclésiastiques en la célébration du divin service, jouissance et perception des dîmes, fruits et revenus de leurs bénéfices...

VI. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos sujets, avons permis et permettons à ceux de ladite religion prétendue réformée vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume et pays de notre obéissance, sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience, ni pour raison d'icelle être recherchés dans les maisons et lieux où ils voudront habiter, en se comportant au reste selon qu'il est contenu en notre présent édit.

XI. Davantage, en chacun des anciens bailliages, sénéchaussées et gouvernements tenant lieu de bailliage, ressortissant nuement et sans moyen ès cours de parlement, nous ordonnons qu'ès faubourgs d'une ville, outre celles qui leur ont été accordées par ledit Édit, articles particuliers et conférences, et [au cas] où il n'y aurait des villes, en un bourg ou village l'exercice de ladite religion prétendue réformée se pourra faire publiquement.

XXII. Ordonnons qu'il ne sera fait différence ni distinction, pour le fait de ladite religion, à recevoir les écoliers pour être instruits ès universités, collèges et écoles, et les malades et pauvres ès hôpitaux, maladreries et aumônes publiques.

### 2.3 L'épopée de l'ascension du Roi Soleil



Figure 5ab

(a) Le *mousquetaire* du Roi D'Artagnan, et sa croix gasconne ;

(b) Le *sherif* des Etats Unis Gary Cooper en *Le train sifflera trois fois* de F.Zinneman (USA 1952).

L'épopée des « musquetaires du Roi », qui se déroule dans le Sud de la France (Gascogne) pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, est la même que vivra le « far west » (lointain Ouest) nord américain pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : dans les deux cas il est question d'un pouvoir légitime qui s'affirme grâce à des braves à l'intérieur de ses propres territoires, contre des « méchants » qui ne veulent renoncer à leur *fiefs*.

Malgré son œuvre d'unification et de pacification, Henri IV sera assassiné en 1610 par un fanatique catholique, François Ravaillac. Son fils Louis XIII hérite du trône de France. La période qui suit est celle qui prépare la formation du royaume absolu du Roi Soleil.

Pour comprendre le passage de la royauté unificatrice et tolérante d'Henri IV à la « monarchie absolue de droit divin » de Louis XIV, qui s'impose avec une force irrésistible et définitive sur tous les anciens et nouveaux pouvoirs – seigneurs féodaux, clergé, noblesse de cour, bourgeoisie parisienne – il faut bien se concentrer sur la période 1610 (assassinat d'Henri IV) → 1661 (définitive prise de pouvoir de Louis XIV).

Pour ce qui concerne la formation de la France moderne, cette période est une vraie EPOPEE, qui se déroule en deux phases.

**1) La phase de la GUERRE DES TRENTE ANS** : la première et dernière guerre de religion européenne concernant les nouvelles réalités nationales. Cette guerre commence en 1618 et aboutit à la Paix de Westphalie en 1648, qui institue le principe de tolérance intra-européenne et internationale « *cujus regio ejus religio* », c'est-à-dire : à chaque état national sa propre religion, selon le choix de l'autorité royale légitime. C'est l'époque de LOUIS XIII et du CARDINAL RICHELIEU (1610→1642-3), qui voit la lutte du pouvoir royal contre les derniers « grands » féodaux du Sud de la France (Gascogne).

Pour être en effet un vrai roi dans son territoire national, Louis XIII se sert de l'aide déterminant de son premier ministre : le cardinal Richelieu. Le Roi et le Cardinal partagent une même conception de la grandeur de la France et de la raison d'état, c'est-à-dire des priorités qui s'imposent sur *tout* le reste dans le domaine politique. Le programme politique de Richelieu comprend : l'abaissement des grands féodaux et la rationalisation « cartésienne » et centralisée du système administratif.

Quant aux conflits religieux, Richelieu ne combat pas les protestants de façon planifiée. *Ce n'est pas cela qui l'intéresse vraiment*. Ainsi que Louis XIII, Richelieu ne veut en réalité qu'assurer l'autorité de l'Etat français, et en ce sens ces conflits coïncident avec la lutte contre les seigneurs féodaux, qui ne veulent pas renoncer à leur pouvoir et à leur « fiefs », et utilisent le protestantisme pour obtenir des alliés étrangers protestants et une « cause » à défendre. Ce qu'ils veulent est enfin le droit de choisir sa religion comme symbole de son autonomie par rapport au pouvoir du Roi. Il s'agit en somme d'un « *cujus regio ejus religio* » appliqué à l'intérieur de la France : ce qui est bien inacceptable car en France il ne peut y avoir qu'un seul Roi !

Toutes les guerres contre les *huguenots* (les protestants français) sont en fait déclenchées par le soulèvement d'un de ces chefs, comme le seigneur féodal de Rohan, qui régit la Rochelle, en Charente maritime. A retenir est ici le célèbre *siège de la Rochelle*, organisé par Richelieu en personne, et qui conduit le « grand » de Rohan à la capitulation.



Figure 5

Le cardinal Richelieu au siège de la Rochelle  
(tableau de Henri Motte, 1846-1922)

La reddition de la Rochelle, après un très long siège qui s'achève en 1628, est suivie de la promulgation de l'édit d'Alès, interdisant les assemblées politiques et supprimant les places de sûreté protestantes, mais maintenant la liberté de culte dans tout le royaume sauf à Paris.

Cette épopée est à la fois racontée et inventée par Alexandre Dumas (*Les trois mousquetaires*, 1844, où le cardinal Richelieu apparaît comme un personnage rusé et mesquin qui ne poursuit que son intérêt, ce qui est *très faux*) et Edmond Rostand, qui choisit la figure historique de Cyrano de Bergerac (1619-1655) pour dessiner un magnifique portrait de cette même époque.

TEXTE 3 – L'APPARITION DE D'ARTAGNAN – « Le premier lundi du mois d'avril 1625, le bourg de Meung, où naquit l'auteur du Roman de la Rose, semblait être dans une révolution aussi entière que si les huguenots en fussent venus faire une seconde Rochelle<sup>(1)</sup>.

Plusieurs bourgeois, voyant s'enfuir les femmes du côté de la Grande Rue, entendant les enfants crier sur le seuil des portes, se hâtaient d'endosser la cuirasse et, appuyant leur contenance quelque peu incertaine d'un mousquet ou d'une pertuisane, se dirigeaient vers l'hôtellerie du Franc Meunier, devant laquelle s'empressait, en grossissant de minute en minute, un groupe compact, bruyant et plein de curiosité.

En ce temps-là les paniques étaient fréquentes, et peu de jours se passaient sans qu'une ville ou l'autre enregistrât sur ses archives quelque événement de ce genre. Il y avait les seigneurs qui guerroyaient entre eux<sup>(2)</sup> ; il y avait le roi qui faisait la guerre au cardinal<sup>(3)</sup> ; il y avait l'Espagnol qui faisait la guerre au roi<sup>(4)</sup>.

Puis, outre ces guerres sourdes ou publiques, secrètes ou patentes, il y avait encore les voleurs, les mendiants, les huguenots, les loups et les laquais, qui faisaient la guerre à tout le monde. Les bourgeois s'armaient toujours contre les voleurs, contre les loups, contre les laquais, – souvent contre les seigneurs et les huguenots, – quelquefois contre le roi, – mais jamais contre le cardinal et l'Espagnol. Il résulta donc de cette habitude prise, que, ce susdit premier lundi du mois d'avril 1625, les bourgeois, entendant du bruit, et ne voyant ni le guidon jaune et rouge, ni la livrée du duc de Richelieu, se précipitèrent du côté de l'hôtel du Franc Meunier.

Arrivé là, chacun put voir et reconnaître la cause de cette rumeur. Un jeune homme... – traçons son portrait d'un seul trait de plume : figurez-vous don Quichotte à dix-huit ans, don Quichotte décorcelé, sans haubert et sans cuissards, don Quichotte revêtu d'un pourpoint de laine dont la couleur bleue s'était transformée en une nuance insaisissable de lie-de-vin et d'azur céleste. Visage long et brun ; la pommette des joues saillante, signe d'astuce ; les muscles maxillaires énormément développés, indice infailible auquel on reconnaît le Gascon, même sans béret, et notre jeune homme portait un béret orné d'une espèce de plume ; l'œil ouvert et intelligent ; le nez crochu, mais finement dessiné ; trop grand pour un adolescent, trop petit pour un homme fait, et qu'un œil peu exercé eût pris pour un fils de fermier en voyage, sans sa longue épée qui, pendue à un baudrier de peau, battait les mollets de son propriétaire quand il était à pied, et le poil hérissé de sa monture quand il était à cheval.

Car notre jeune homme avait une monture, et cette monture était même si remarquable, qu'elle fut remarquée : c'était un bidet du Béarn, âgé de douze ou quatorze ans, jaune de robe, sans crins à la queue, mais non pas sans javarts aux jambes, et qui, tout en marchant la tête plus bas que les genoux, ce qui rendait inutile l'application de la martingale, faisait encore également ses huit lieues par jour... Malheureusement les qualités de ce cheval étaient si bien cachées sous son poil étrange et son allure incongrue, que dans un temps où tout le monde se connaissait en chevaux, l'apparition du susdit bidet à Meung, où il était entré il y avait un quart d'heure à peu près par la porte de Beaugency, produisit une sensation dont la défaveur rejaillit jusqu'à son cavalier.

Et cette sensation avait été d'autant plus pénible au jeune d'Artagnan (ainsi s'appelait le don Quichotte de cette autre Rossinante), qu'il ne se cachait pas le côté ridicule que lui donnait, si bon cavalier qu'il fût, une pareille monture ; aussi avait-il fort soupiré en acceptant le don que lui en avait

fait M. d'Artagnan père. Il n'ignorait pas qu'une pareille bête valait au moins vingt livres : il est vrai que les paroles dont le présent avait été accompagné n'avaient pas de prix. » [Alexandre Dumas, *Les Trois Mousquetaires*]

- (1) En réalité l'épisode de la Rochelle n'aura lieu qu'en 1627-28
- (2) On fait ici référence aux luttes de suprématie à caractère féodal, que nous avons évoquées ci-dessus en §1, commentaire à la Fig. 1a
- (3) Ceci es *très très* faux. Dumas est en train de parler de Louis XIII et du cardinal Richelieu, qui sont en accord parfait sur la construction du nouvel *état* français : centralisé, rationalisé, catholique mais pas fanatique.
- (4) Cela aussi est à corriger. Dumas parle ici du 1635, lorsque c'est bien la France qui déclare la guerre ouverte à l'Espagne. Le roi est dans une position internationale dangereuse, puisqu'il se retrouve en conflit avec deux rois *catholiques* : Ferdinand III du Saint-Empire (donc à l'EST du Rhin) et Philippe IV d'Espagne (à l'OUEST des Pyrénées). Désormais, jusqu'à la fin du règne, le roi est engagé dans une terrible guerre durant laquelle il commande plusieurs fois personnellement. Après quelques années difficiles, l'armée française vient peu à peu à bout de l'armée espagnole.

On voit aisément dans le Texte 3 comment Dumas transfigure toute cette période, en faisant de Charles de Batz-Castelmore, comte d'Artagnan – qui dans la réalité était en effet Grand Mousquetaire et Lieutenant du Roi – un *Don Quijote* français.

TEXTE 4 « [A] La salle de l'Hôtel de Bourgogne, en 1640. Sorte de hangar de jeu de paume aménagé et embelli pour des représentations. a salle est un carré long ; on la voit en biais, de sorte qu'un de ses côtés forme le fond qui part du premier plan, à droite, et va au dernier plan, à gauche, faire angle avec la scène qu'on aperçoit en pan coupé.[...]

#### Scène Première

LE PUBLIC, qui arrive peu à peu. CAVALIERS, BOURGEOIS, LAQUAIS, PAGES, TIRE-LAINE, LE PORTIER, etc., puis LES MARQUIS, CUIGY, BRISSAILLE, LA DISTRIBUTRICE, LES VIOLONS, etc. - *On entend derrière la porte un tumulte de voix, puis un cavalier entre brusquement.*

LE PORTIER, le poursuivant – Holà ! Vos quinze sols !

LE CAVALIER : J'entre gratis !

LE PORTIER : Pourquoi ?

LE CAVALIER : Je suis cheveu-léger de la maison du Roi !

LE PORTIER, à un autre cavalier qui vient d'entrer : Vous ?

DEUXIÈME CAVALIER : ne paye pas !

LE PORTIER : Mais...

DEUXIÈME CAVALIER : Je suis mousquetaire.

PREMIER CAVALIER, au deuxième : On ne commence qu'à deux heures. Le parterre Est vide. Exerçons-nous au fleuret.

*Ils font des armes avec des fleurets qu'ils ont apportés. [...]*

[B] ... Prince, demande à Dieu pardon ! Je quarte du pied, j'escarmouche, je coupe, je feinte... Se fendant. Hé ! là donc...

*Le vicomte chancelle ; Cyrano salue.*

...À la fin de l'envoi, je touche.

*Acclamations. Applaudissements dans les loges. Des fleurs et des mouchoirs tombent. Les officiers entourent et félicitent Cyrano. Ragueneau danse d'enthousiasme. Le Bret est heureux et navré. Les amis du vicomte le soutiennent et l'emmènent.*

LA FOULE, en un long cri Ah ! ...

UN CHEVAU-LÉGER - Superbe !

UNE FEMME - Joli !

RAGUENEAU - Pharamineux !

UN MARQUIS - Nouveau ! ...

LE BRET - Insensé !

*Bousculade autour de Cyrano. On entend*

*...Compliments... Félicite... bravo...*

VOIX DE FEMME - C'est un héros ! ...

UN MOUSQUETAIRE, s'avançant vivement vers Cyrano, la main tendue – Monsieur, voulez-vous me permettre ? ... C'est tout à fait très bien, et je crois m'y connaître ; J'ai du reste exprimé ma joie en trépignant ! ... *Il s'éloigne.*

CYRANO, à Cuihy – Comment s'appelle donc ce monsieur ?

CUIGY – D'Artagnan » [Edmond Rostand, *Cyrano*, Acte I, scène I]

Rostand répète dans le Texte 4AB la même opération réalisée par Dumas dans le texte précédent : la *transfiguration* d'une histoire vraie en une légende, afin de raconter celle que nous appelons l'« entrée en scène » (« gratis ! » dit le mousquetaire anxieux de s'entraîner à l'épée) de la France moderne (« CAVALIERS, BOURGEOIS, LAQUAIS... »).

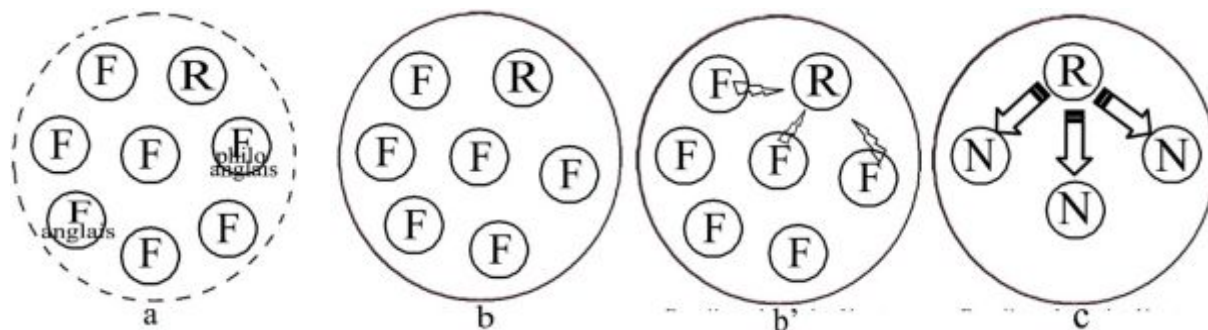
Le Texte 4B est celui qui fait suite au célèbre épisode du « nez de Cyrano ». Après avoir fait la liste de vingt façons possibles de se moquer de son propre nez, le *mousquetaire* Cyrano humilie le vicomte en duel. Il s'agit donc d'un duel comparable, en ce sens, à ceux que l'on peut voir dans les films sur le « far west », où le *sherif* – représentant de la nouvelle Nation américaine – anéantit les prétentions arrogantes des chefs locaux. Après avoir ridiculisé le vicomte – qui représente ici les « grands » qui s'opposent au pouvoir légitime de la couronne – Cyrano « envoie », en faisant exploser l'enthousiasme du public, dont D'Artagnan en personne fait partie.

En somme, malgré toutes les transformations que subit dans les mains de Dumas et Rostand la réalité historique dont ils parlent, ces deux auteurs mettent d'autant plus en évidence le noyau, l'essence même de cette épopée : l'arrivée de la France à l'époque de son plein éclat comme nation, à l'intérieur de laquelle le Roi, protégé par la bravoure de ses fidèles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de son palais, est le seul Seigneur, absolu et légitime.

**2) La phase de la « FRONDE »** – L'épisode de la Fronde (1648-1653) est précisément ce dernier type d'opposition au pouvoir du Roi, qui se produit non pas à l'extérieur mais à l'intérieur tant de son palais – *Fronde des Princes* – que de l'administration de son pouvoir, au niveau de la nation en sa totalité. Ce pouvoir sur la nation, le Roi l'exerce par l'intermédiaire des « parlements », qui sont les cours de justice « départementales » distribuées sur tout le territoire de la France. Cette Fronde s'appelle la *Fronde des Parlements*.

Le roi qui doit faire front à cette double Fronde est enfin Louis XIV, qui est âgé de 5 ans en 1643, année de la mort presque simultanée de son père Louis XIII et du Cardinal Richelieu. Le nouveau roi étant un bébé, le pouvoir est géré à présent par le CARDINAL MAZARIN. C'est à lui de poursuivre l'œuvre de Richelieu : la préservation et la construction de la monarchie nationale et absolue dont devra hériter le dauphin le moment venu.

De la phase Richelieu-Mazarin (en gros : la Rochelle + les deux Frondes) nous ne retenons enfin que le schéma en Figure 6abb'c, qui enrichit la Fig. 1abc avec l'insertion du moment en b' :



Cette figure schématise la suite de la Fig. 1abc, en y ajoutant l'« épopée Richelieu » et celle des Frondes.

- (a) La France moyenâgeuse est une juxtaposition de fiefs non nécessairement français [« F »= fief] ;
- (b) La France après la Guerre des Cent Ans a unifié son territoire, mais le pouvoir du Roi sur les autres seigneurs est loin d'être indiscutable ;
- (b') pendant les années 1610-1661 la royauté capétienne, aidée par les cardinaux Richelieu-Mazarin – et par des hommes comme le lieutenant D'Artagnan – fait front et se débarrasse définitivement de tout autre pouvoir qui pourrait en limiter le champ d'action.
- (c) En 1661 enfin, le Roi Soleil institue la Monarchie absolue de droit divin :

TEXTE 5 – « Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples. Les princes agissent comme ministre de Dieu et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. Le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. Il ressort de tout cela que la personne des rois est sacrée, et que les attaquer c'est un sacrilège. On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience » [Jacques Bénigne Bossuet, évêque et précepteur du Dauphin Louis XIV]

## II. LE GRAND JOUR DU ROIS SOLEIL

### 1. Le siècle de Louis XIV

L'époque du Roi Soleil se déploie de 1643 à 1715.

Nous pouvons y distinguer trois phases :

1. L'AUBE : 1743→1661 Ce début coïncide avec la dernière phase de l' « épopée » dont nous avons parlé en §2.3. Pendant que le Cardinal Mazarin et Anne d'Autriche (mère du Dauphin) exercent la régence, le petit Louis XIV apprend son métier de Roi. En 1651, âgé de treize ans, il est déclaré majeur afin que les princes de la Fronde lui rendent hommage et n'osent plus s'opposer à l'autorité royale.

Les « grands » du palais s'apaisent, donc, sauf le *prince de Condé*, qui n'accepte pas cette nouvelle monarchie centralisée et antiféodale. Or de même que pendant la Guerre des Trente Ans et le royaume de Louis XIII/Richelieu, c'est encore une fois dans le sud/ouest de la France que l'opposition d'un « grand » au pouvoir du Roi puise sa force. Le Prince de Condé se rend en « Guyenne » [§1 : Fig.2] pour y ressembler une armée entière, et envahir ensuite Paris avec l'accord du peuple parisien, qui se révolte. Le palais est mis sous siège afin que le Roi ne s'échappe. Cette révolte à la fois populaire et seigneuriale est toutefois définitivement domptée en 1654, quand le Dauphin est sacré Roi [*Récapitulation* : Fig.2b].

2. LE GRAND JOUR. En 1661, Mazarin meurt et Louis XIV prend en main le gouvernement du pays, en se passant non seulement de l'avis des « grands », mais même du Premier ministre [Texte 1] : une décision qu'aucun roi n'avait osé prendre auparavant. C'est la « monarchie absolue de droit divin » [Texte 5] ou le « cartésianisme » en politique. Une politique de guerre et fortification vers l'extérieur et de centralisation absolue à l'intérieur fait de la France la plus puissante et lumineuse des nations européennes de cette époque.

3. L'APRES-MIDI ET LE SOIR. La belliqueuse politique extérieure de Louis XIV engendre enfin l'hostilité de l'Europe entière envers son royaume (Ligue d'Augsbourg, 1686). A l'intérieur, son sens de l'*unité* religieuse se transforme en *intolérance* : en 1685 Louis XIV révoque l'Edit de Nantes, ce qui provoque une grave crise des consciences et de l'autorité à l'intérieur même de son royaume. C'est l'aube des « Lumières ».

#### 1.1 René Descartes : Roi Soleil et D'Artagnan/Cyrano de la pensée.

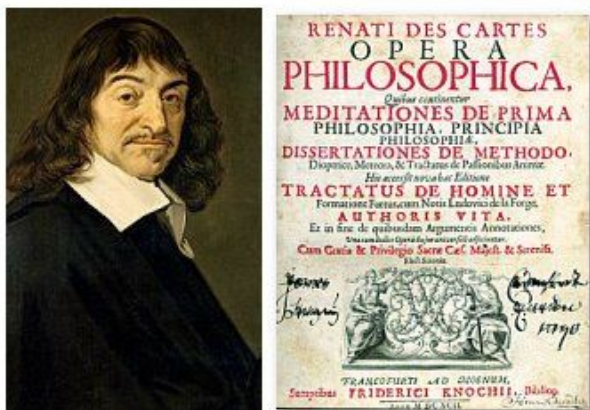


Figure 7.

(a) René Descartes dans un portrait de Franz Hals (1588/1666)

(b) Le frontispice des « Œuvres Philosophiques » de Descartes, du 1642. A cette époque, le système entier de la philosophie cartésienne est totalement achevé, comme une majestueuse « Versailles de la pensée ».

Louis XIV commence donc par anéantir la figure du « premier ministre » : c'est bien ici le début de la « monarchie absolue de droit divin ». Nous voulons maintenant comprendre le sens de cette décision, car nous ne voulons pas penser à Louis XIV comme à un tyran ou à un mégalomane.

Pour ce faire, nous revenons une dernière fois aux jours de l'épopée qui a préparé son avènement, pour parler du philosophe français sans aucun doute le plus représentatif de cette époque, et qui était à la fois un Roi Soleil et un D'Artagnan/Cyrano de la pensée : **René Descartes**.

Cela nous permettra de comprendre comme se fait-il que la même « vague historique » qui a engendré le Roi Absolu enfantera ensuite l'âge contestateur des « Lumières » et une guillotine prête à couper la tête de ce même Roi. Nous verrons enfin que c'est seulement de l'éblouissant éclat *du* « Roi/Philosophe Soleil » qu'a pu enfin jaillir l'âge *des* « Lumières », *des* « philosophes », et de la République révolutionnaire.



RENEE DESCARTES – philosophe et mathématicien, créateur de la géométrie analytique – a pensé et agi pendant toute la période de notre « épopée » [né en 1596, mort en 1650]. Il est bien le Roi Soleil/D'Artagnan de la philosophie moderne, car en une seule personnalité il réunissait le mousquetaire et le penseur de la Vérité Absolue.

De même Cyrano, *Don Quijote* et D'Artagnan vivent leurs vies entières en quête de gloire à gagner à coups d'épée, de même Renée Descartes était, depuis sa première jeunesse, un philosophe/chevalier pleinement fidèle à la Vérité. Il supportait la fausseté et l'hypocrisie dans la science aussi peu que Cyrano ne les supportait au théâtre et partout ailleurs... et comme il s'était persuadé que sur des bouquins poussiéreux il ne pourrait rien trouver qui puisse satisfaire sa soif de connaissance et de bravoure, il décida en son cœur – une fois l'âge majeur atteint – de diriger ses yeux sur « le grand livre » de son âme et du monde.

TEXTE 6 «[1] J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance; et, pour ce qu'on me persuadait que par leur moyen on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre. Mais sitôt que j'eus achevé tout ce cours d'études, au bout duquel on a coutume d'être reçu au rang des doctes, je changeai entièrement d'opinion. Car je me trouvais embarrassé de tant de doutes et d'erreurs, qu'il me semblait n'avoir fait autre profit, en tâchant de m'instruire, sinon que j'avais découvert de plus en plus mon ignorance. Et néanmoins j'étais en l'une des plus célèbres écoles de l'Europe, où je pensais qu'il devait y avoir de savants hommes, s'il y en avait en aucun endroit de la terre.

[2] C'est pourquoi, sitôt que l'âge me permit de sortir de la sujétion de mes précepteurs, je quittai entièrement l'étude des lettres; et me résolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourrait **trouver en MOI-MEME, ou bien dans le grand livre du monde**, j'employai le reste de ma jeunesse à voyager, à voir des cours et des armées, à fréquenter des gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses expériences, à m'éprouver moi-même dans les rencontres que la fortune me proposait, et partout à faire telle réflexion sur les choses qui se présentaient que j'en pusse tirer quelque profit.

[3] Car il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait **un homme de lettres dans son cabinet, touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet, et qui ne lui sont d'autre conséquence, sinon que peut-être il en tirera d'autant plus de vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun**, à cause qu'il aura dû employer d'autant plus d'esprit et d'artifice à tâcher de les rendre vraisemblables. Et j'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions, et marcher avec assurance en cette vie... » [Descartes, Discours de la Méthode]

Le jeune Descartes part donc à la conquête du monde et de son « moi ». Tout d'abord il s'enrôle dans l'armée : la Guerre des Trente Ans vient juste de s'éclater, tandis que les grands de Gascogne menacent l'autorité du Roi. Quelques uns racontent qu'il participa au siège de la Rochelle dans les troupes de Richelieu... cela toutefois seulement après avoir longuement voyagé au travers de toutes les régions du nord de l'Europe.

C'est pendant l'un de ces voyages que René Descartes, le plus grand philosophe de l'âge moderne, se montre comme le digne représentant de cette époque de braves :

TEXTE 7 « ... étant sur le point de partir de Danemark pour se rendre en Hollande avant la fin de Novembre de la même année (1621) Descartes se défit de ses chevaux et d'une bonne partie de son équipage, et il ne retint qu'un valet avec lui.

Il s'embarqua sur l'Elbe, sur un vaisseau qui devait lui laisser prendre terre dans la Frise orientale, parce que son dessein était de visiter les côtes de la mer d'Allemagne à son loisir. Pour le faire avec plus de liberté, il retint un petit bateau à lui seul, d'autant plus volontiers que le trajet était court jusqu'au premier abord de West-Frise. Mais cette disposition, qu'il n'avait prise que pour mieux pourvoir à la commodité, pensa lui être fatale. Il avait affaire à des marinières qui étaient des plus rustiques et des plus barbares qu'on put trouver parmi les gens de cette profession. Il ne fut pas longtemps sans reconnaître que c'étaient des scélérats ; mais après tout ils étaient les maîtres du bateau.

M. Descartes n'avait point d'autre conversation que celle de son valet, avec lequel il parlait Français. Les marinières, qui le prenaient plutôt pour un marchand forain que pour un cavalier, jugèrent qu'il devait avoir de l'argent. C'est ce qui leur fit prendre des résolutions qui n'étaient nullement favorables à la bourse. Mais il y a cette différence entre les voleurs de mer et ceux des bois, que ceux-ci peuvent en assurance laisser la vie à ceux qu'ils volent, et se sauver sans être reconnus; au lieu que ceux-là ne peuvent mettre à bord une personne qu'ils auront volée, sans s'exposer au danger d'être dénoncés par la même personne. Aussi les marinières de M. Descartes prirent-ils des mesures plus sûres pour ne pas tomber dans un pareil inconvénient. Ils voyaient que c'était un étranger venu de loin, qui n'avait nulle connaissance dans le pays, et que personne ne s'aviserait de réclamer, quand il viendrait à manquer. Ils le trouvaient d'une humeur fort tranquille, fort patiente; et jugeant à la douceur

de sa mine, et à l'honnêteté qu'il avait pour eux, que ce n'était qu'un jeune homme qui n'avait pas encore beaucoup d'expérience, ils conclurent qu'ils en auraient meilleur marché de sa vie. Ils ne firent point difficulté de tenir leur conseil en sa présence, ne croyant pas qu'il fût d'autre langue que celle dont il s'entretenait avec son valet ; et leurs délibérations allaient à l'assommer, à le jeter dans l'eau, & à profiter de ses dépouilles.

M. Descartes, voyant que c'était tout de bon, **se leva tout d'un coup, changea de contenance, tira l'épée d'une fierté imprévue**, leur parla en leur langue d'un ton qui les saisit, et les menaça de les percer sur l'heure, s'ils osaient lui faire insulte. **Ce fut en cette rencontre qu'il s'aperçut de l'impression que peut faire la hardiesse d'un homme sur une âme basse ; je dis une hardiesse qui s'élève beaucoup au-dessus des forces et du pouvoir dans l'exécution ; une hardiesse qui, en d'autres occasions, pourrait passer pour une pure rodomontade.** Celle qu'il fit paraître pour lors eut un effet merveilleux sur l'esprit de ces misérables. L'épouvante qu'ils en eurent fut suivie d'un étourdissement qui les empêcha de considérer leur avantage, et ils le conduisirent aussi paisiblement qu'il pût souhaiter. » [A. Baillet, *Vie de Monsieur Descartes*, II, §IV, T. I, p. 102-103]

Ceci étant le visage de Descartes/Cyrano, venons-en maintenant au Descartes/Roi Soleil.

Le voyage fluvial qu'il avait si brillamment su mener à sa bonne destination, avait en effet l'objectif de lui faire rejoindre un lieu de paix et de méditation au bon milieu de la guerre, car il avait l'intention de fonder rien de moins que la *citadelle philosophique* la plus sûre et fortifiée que l'on puisse penser :

TEXTE 8 «[1] Il y a justement huit ans que le désir [de trouver une vérité unique à la base de toutes les sciences] me fit résoudre à m'éloigner de tous les lieux où je pouvais avoir des connaissances, et à me retirer ici, en un pays où la longue durée de la guerre a fait établir de tels ordres, que les armées qu'on y entretient ne semblent servir qu'à faire qu'on y jouisse des fruits de la paix avec d'autant plus de sûreté. [...] J'étais alors en Allemagne, où l'occasion des guerres qui n'y sont pas encore finies m'avait appelé; et comme je retournais vers l'armée, le commencement de l'hiver m'arrêta en un quartier où, ne trouvant aucune conversation qui me divertît, et n'ayant d'ailleurs, par bonheur, aucuns soins ni passions qui me troublassent, je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle, où j'avais tout le loisir de m'entretenir de mes pensées.

[2] Entre lesquelles l'une des premières fut que je m'avisai de considérer que souvent il n'y a pas tant de perfection dans LES OUVRAGES composés de plusieurs pièces, et faits de la main de divers maîtres, qu'en ceux auxquels **un seul** a travaillé.

[3] Ainsi voit-on que LES BATIMENTS qu'**un seul** architecte a entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommode, en faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins. Ainsi ces ANCIENNES CITÉS qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues par succession de temps de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées, au prix de ces places régulières qu'**un seul** ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine. [...]

[4] Et, pour parler des CHOSES HUMAINES, je crois que si Sparte a été autrefois très florissante, ce n'a pas été à cause de la bonté de chacune de ses LOIS en particulier, vu que plusieurs étaient fort étranges, et même contraires aux bonnes mœurs ; mais à cause que, n'ayant été inventées que par **un seul** [Lycurgue] elles tendaient toutes à même fin... » [René Descartes, *Discours de la Méthode* : 1637]

René Descartes est visiblement le « Roi Soleil » de la philosophie. Dans le Texte 8, il est question de la « Méthode » qu'il a suivi pour pouvoir exercer réellement et efficacement sa *royauté absolue sur ses propres pensées*, et donc sur la totalité de la science.

A) Son but fondamental est de soumettre la totalité des sciences à une seule vérité, un seul *principe absolu*, unique, vrai et certain *en soi*, par sa propre nature. Ce principe est : « *Moi*, je pense, donc je suis ». Selon Descartes, c'est sur la seule base de ce principe auto-évident que toutes les autres vérités (de la géométrie, de la physique, de la médecine...) peuvent être instituées. Le « moi » qui pense est le Seigneur sur chacune de ses pensées.

B) Pendant la Guerre des Trente Ans, et grâce à cette même guerre, Descartes trouve une oasis de calme où il peut méditer en *paix*.

C) Il faut bien remarquer qu'il est *seul* : il n'y a personne – aucun « premier ministre » – pour l'aider à penser. En état de parfaite solitude, il se dit que la meilleure des choses à faire pour un homme qui veut mener à bien un projet quelconque, est de s'y mettre... *tout seul*.

D) Les exemples qu'il propose de cette évidence sont : l'ARCHITECTURE (construction d'immeubles) l'URBANISME (planification/construction de villes entières) et la LEGISLATION.

Pour comprendre l'œuvre et les comportements « bizarres » de roi Louis XIV, il ne s'agira maintenant que de bien garder à l'esprit ce que nous venons d'apprendre sur le philosophe qui a imprimé à jamais son nom à l'âge de sa royauté : car les années de la « monarchie absolue » sont également dites l'« époque cartésienne » de notre histoire.

## 2 Louis XIV : « Le Roi pense, *donc* la France est».

### 2.1 La réforme absolutiste: un roi premier ministre, législateur, juge et chef spirituel.

Administrer un état comme la France du XVII<sup>e</sup> siècle *sans des ministres* qui s'en occupent, serait bien impossible. Un tel roi qui se propose de gouverner sans l'aide d'aucun ministre serait donc comme un « moi » tellement désireux d'être le *seul* maître, qu'il cherche à « penser » sans...qu'aucune pensée ne l'aide à le faire.

En somme, de même pour Descartes il ne s'agissait certainement pas d'anéantir, mais bien de *soumettre* la totalité des sciences – dont chacune administre un certain secteur de la Connaissance – au pouvoir absolu de l'homme (du « moi ») qui pense – de même pour Louis XIV, l'absence d'un « premier ministre » ne signifie aucunement ne pas avoir *des* ministres, mais seulement que c'est bien lui, le Roi, le Premier Décideur de la totalité ses actions de gouvernement.

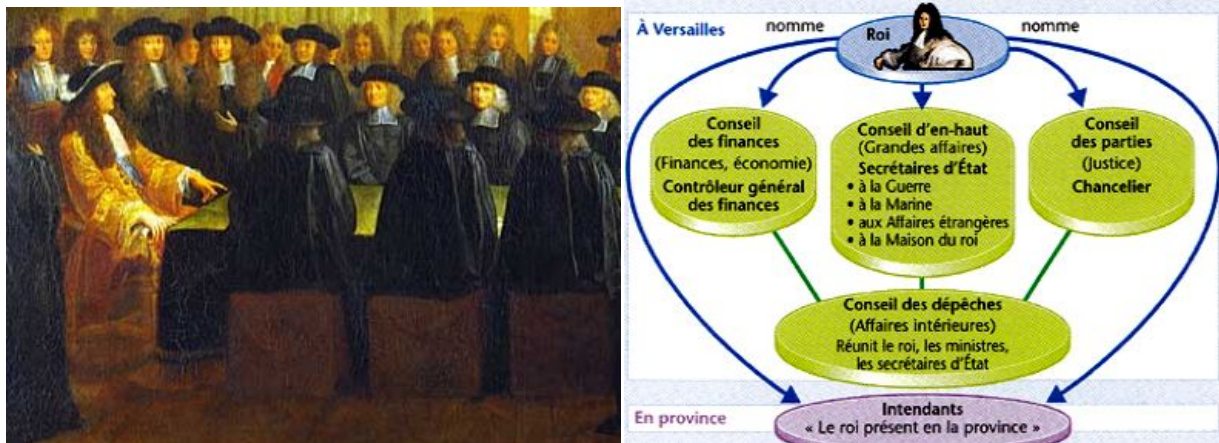


Figure 8

(a) Louis XIV en son conseil [école française]; (b) Organisation du gouvernement : pyramidale et absolument centralisée.

C'est donc ainsi que le nouveau Roi parle à son conseil le jour de sa définitive prise de pouvoir, à la mort du cardinal Mazarin :

TEXTE 9 « Monsieur le Chancelier, je vous ai fait assembler avec mes ministres et secrétaires d'Etat pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par M. le Cardinal; il est temps que je les gouverne **MOI-MEME**. Vous m'aidez de vos conseils quand je vous les demanderai. Je vous prie et je vous ordonne, M. le Chancelier, **de ne rien décider que par mon ordre**. [...] Et vous, mes secrétaires d'Etat, **je vous défends de ne rien signer sans mon ordre et de me rendre compte chaque jour à MOI-MEME**. Vous savez mes volontés; c'est à vous maintenant, Messieurs, à les exécuter » [*Mémoires* de Loménie de Brienne 1720]

On voit bien que ce « MOI-MEME », est le même que nous avons entendu chez Descartes [Texte 6[2]], et c'est sur cette base que le Roi Soleil va maintenant dessiner – *tout seul* – le nouveau visage de la France moderne, en rassemblant en soi les trois fondamentales dimensions du Pouvoir :

**POUVOIR EXECUTIF** – Il ne s'agit pas, pour les ministres du Roi, de rien *faire*, mais de rien *décider et exécuter* sans la préalable autorisation du Roi, qui détient donc le « pouvoir exécutif ».

**POUVOIR LEGISLATIF** – D'autre part, le Roi est (comme Lycurgue dans la « Sparte » de Descartes, en Texte 8[4]) la seule source d'où émanent toutes les Lois que lui-même fera ensuite appliquer. Il détient le pouvoir « législatif ».

**POUVOIR JUDICIAIRE** – Et finalement, le Roi est le *juge suprême* dans tout tribunal français. La même personne qui fait les lois et les fait exécuter, dispose aussi du pouvoir de punir/ne pas punir les sujets qui en l'occurrence les auront enfreintes. Ce sont les « Parlements » qui perdent ainsi leur principale source d'autorité : celle d'émettre des arrêts et des jugements ayant force de lois (*absolument* indiscutables). Le Roi détient le « pouvoir judiciaire ».

A ces trois s'ajoute le :

**POUVOIR RELIGIEUX (LE GALLICANISME)** – Louis XIV défend bien le catholicisme. Il veut toutefois une France sous ses ordres absolus, donc indépendante du Pape. Il prend donc le contrôle de l'église de France, en imposant son « droit de régle » sur l'ensemble des *diocèses* catholiques français. C'est le « gallicanisme ».

Ces quatre pouvoirs réunis en une seule personne – le Roi en son « moi-même » – définissent une « monarchie absolue », en ce qu'ils n'ont certainement pas leur *source* dans le peuple, qui n'en est que le destinataire :

TEXTE 10 « Toute puissance, toute autorité résident dans la main du Roi, et nul ne peut y avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il y établit. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats nous appartient au même titre. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang. Si mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle. » [Louis XIV, *Mémoires rédigées pour l'éducation du Dauphin*]

Un tel roi se trouve enfin dans la condition d'un peintre, ou mieux d'un géomètre/ingénieur « cartésien » devant sa page blanche, où il ne doit que dessiner son plan de travail, pour ensuite veiller à sa réalisation.

En somme, il suffit désormais que le Roi *pense* une chose et qu'il désire en effet la mener à exécution, pour que la France se mette en mouvement pour la réaliser telle qu'il l'a conçue, de A à Z, sans qu'aucun empêchement *interne* ne puisse se lever pour lui faire obstacle.

Quant aux « empêchements » *externes*, nous verrons tout de suite (en §1.2.3) que Louis XIV les transforme en autant de forces de consolidation interne de son champ d'action.

## 2.2 Du Louvre à Versailles : une « page blanche » pour le Grand Dessin du Roi Soleil

C'est en ce sens que nous pouvons bien comprendre la double décision de Louis XIV de A) mener à sa conclusion l'ainsi dit « Grand Dessin » qu'Henri IV avait conçu à propos du Louvre : la réunification de la Cour Carrée (début de notre frise parisienne) aux Jardins des Tuileries, pour que ce complexe devienne ce qu'il est à présent ; B) transférer la totalité de la cour et de la vie de palais à Versailles, une fois le nouveau château achevé en 1682.

S'il mène à bien le « Grand Dessin » de son grand-père, c'est sans doute que le Roi Soleil se situe dans la droite ligne de la dynastie capétienne, dont il hérite pleinement la mission historique. Si en revanche il conçoit et exécute la réalisation du château Versailles... et bien il s'agit justement de l'une de ces « places régulières qu'un seul ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine » dont nous parle Descartes dans le Texte 8[3].



Figure 9 – La plaine du Château de Versailles dans un tableau de Pierre Patet (1604-1676)

Louis XIV toutefois n'est ni un penseur pur, ni un simple ingénieur : il est un ROI qui, en faisant *tabula rasa* de tout ce qu'il y avait auparavant dans la « plaine » de son pays, se propose de le reconstruire selon son Idée, unique et absolument rationnelle, de ce que se doit d'être un *état national* bien conduit, à savoir conduit selon la volonté de Dieu, dont il est l'émissaire immédiat.

D'autre part, Versailles n'est pas tout à fait, en elle-même, un « état national ». Il s'agit de quoi, alors ? Si Versailles n'est pas *toute* la France, elle est en même temps :

### A) le TABLEAU cartésien où le Roi-géomètre trace la figure de la France céleste;

Texte 10 « Comme le Soleil est la devise du Roi, l'on a pris sept planètes pour servir de sujet aux tableaux des sept pièces de cet appartement ; de sorte que dans chacune on y doit représenter les actions des héros de l'Antiquité, qui auront rapport à chacune des planètes et aux actions de Sa Majesté » [Félibien, *Description du Château de Versailles*, 1696]

### B) le MIROIR où les français peuvent admirer leur nature céleste



Figure 10 – La Galerie des Glaces

C) **l'ECRAN** où les étrangers peuvent admirer et craindre la gloire et la puissance de la France et des français.

Cette triple nature du château de Versailles explique tant son aspect que les « bizarreries » de la vie de cour, qui se déroule chaque jour selon un cérémonial immuable.



Figure 11

La « scène » de la chambre du Roi à Versailles

Voilà quelques étapes de cette mise en scène.

**L'éveil du roi.** Louis XIV ne dort pas seul. Le premier valet, homme de confiance, dort dans la chambre du roi au pied du lit. C'est lui qui réveille le roi chaque matin (en prononçant la formule « Sire voilà l'heure »).

**Le lever du roi.** Dès le lever le roi vit en public. Les courtisans se pressent dans les appartements royaux et assistent à la scène. L'étiquette fixe le rôle de chacun dans ce cérémonial. Un tel doit aider le roi à s'habiller, un autre participe à sa toilette. Le lever du roi se déroule en deux étapes :

**Le Petit lever :** est le moment de la toilette du roi. Seuls des proches (princes de sang et grands officiers) y participent. Le roi est lavé, peigné et rasé.

**Le Grand lever :** de nombreuses personnes entrent dans la chambre, une petite *centaine*. Le roi est alors habillé.

**Le dîner au petit couvert.** Le roi dîne dans sa chambre. Une table est dressée. Le roi dîne seul à table. Les courtisans les plus importants assistent debout au repas. Les femmes les plus importantes ont cependant le droit de s'asseoir sur un tabouret à quelques distances du roi.

**La promenade.** Le roi descend dans la cour de marbre. Les courtisans doivent alors l'approcher : ils sont tenus de lui « faire la cour » et de le contempler se promener.

**Le souper au grand couvert.** Le repas du soir se fait en public, dans les appartements du roi, et en musique. Les courtisans assistent debout au repas du roi. Alors que Louis XIV mange seul le midi, le soir il est attablé avec la reine, ses enfants et petits enfants.

**Le coucher.** Le coucher du roi se déroule en deux parties, comme le lever. Le roi donne le bonsoir à la plus grande partie des courtisans qui quittent alors les appartements du roi. Louis XIV se retire dans sa chambre avec les courtisans du plus haut rang, ceux qui ont assisté à son lever. Louis XIV dit une prière en compagnie de son confesseur, puis il s'assoit sur sa chaise pour qu'on lui retire ses vêtements. Le cérémonial du coucher est public, mais seuls les courtisans les plus en grâce, et les gentilshommes les plus importants du royaume peuvent y assister. Le gentilhomme chargé de tenir le bougeoir pendant le coucher s'en trouve très honoré.

En somme, le Roi vie *sous le regard de sa « cour »* (ces mêmes nobles et feudataires qui auparavant étaient ses adversaires et sa « fronde ») : de son *pays* donc, et de tous les « courtisans » étrangers qui lui rendent visite. Versailles est bien le « tableau noir » ou tout le monde peut contempler l'effective « entrée en scène » de la France moderne ».

Il serait par conséquent bien injuste envers ce roi ne pas reconnaître que cet homme *sacrifie toute sa vie privée* au bien de sa nation, pour que tout français trouve en son Roi – et donc en son « Moi...je suis français » – l'image de sa propre perfection « céleste ».



Figure 12 (a) Louis XIV « Jupiter vaincoeur », dans un tableau de Charles Poerson  
(b) Louis XIV devant Maastricht (Guerre contre les Provinces Unies (1672-1678) dans Tableau de Pierre Mignard

### 2.3 De la « Cour Carrée » au « pré carré »

Vers l'extérieur en revanche, le Roi/géomètre fait *la guerre*, selon une stratégie elle aussi tout à fait « cartésienne », de deux points de vue fondamentaux :

(1) Du pont de vue de sa STRATEGIE POLITIQUE INTERNE. Rappelons-nous des mots de Descartes dans le Texte 8[1] : sa recherche d'un principe absolu au fondement de l'ensemble des sciences le pousse à se « retirer en un pays où la longue durée de la guerre a fait établir de tels ordres, que les armées qu'on y entretient ne semblent servir qu'à faire qu'on y jouisse des fruits de la paix avec d'autant plus de sûreté ». Et bien c'est précisément cela que fait Louis XIV : il *déclare la guerre à l'Europe entière*, soit-elle catholique ou protestante.

Dans un premier temps (jusqu'en 1672) Louis XIV s'allie aux protestants contre la puissance des espagnols dont il se sent l'encrclé (les mêmes Augsbourg d'Espagne régissent aussi les Flandres). À l'issue de cette période, Louis XIV est à la tête de la première puissance militaire et diplomatique d'Europe.

Dans un second temps, le Roi renonce à l'alliance protestante, et s'isole dans une politique de conquête qui l'oppose en effet à *toute* l'Europe : aux Habsbourg, au pape, aux protestants d'Europe, aux Pays-Bas, aux princes Allemands et aux Anglais. Résultat : les années 1686/1689 voient la naissance d'une coalition défensive réunissant l'ensemble des puissances européennes (Ligue d'Augsbourg → Grand Alliance) sérieusement intentionnées à mettre un frein aux prétentions expansives du Roi.

La France devient de la sorte une immense et splendide forteresse isolée : une sorte de « Versailles » militaire fortifiée au beau milieu de l'Europe. C'est bien à l'intérieur de ce double château plongé dans la Guerre, mais absolument inexpugnable, et donc *paisible*, que Louis XIV réalise le Grand Dessin de *sa France*.

(2) Du point de vue de la MÉTHODE. Pour mener à bien le projet de cette forteresse céleste et terrestre à la fois, Louis XIV se sert du plus cartésien des ingénieurs : **Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban** (1633-1707) qui à l'âge de vingt-deux ans devient « *Ingénieur militaire responsable des fortifications du Royaume* ».



Figure 13 – Portrait de Vauban (tableau de Charles le Brun, 1619-1690)

Grand expert en « poliorcétique » (technique des sièges), Vauban est l'inventeur du célèbre « pré carré » :

Texte 11 « Sérieusement, Monseigneur, le roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies ne me plaît point. Vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées et vos forces de beaucoup diminuées. C'est pourquoi, soit par traité ou par une bonne guerre, Monseigneur, prêchez toujours la quadrature, non pas du cercle, mais du pré. C'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains » [Lettre de Vauban à Louis XIV, 1673]

Qu'est ce que le « pré carré » ? Il s'agit du projet titanesque – et pourtant mené à sa pleine exécution – d'une *double* ligne de villes fortifiées (ceci est le sens de « tenir son fait des deux mains ») qui parcourt l'entier périmètre de l'hexagone.



Figure 14

(a) La France entourée par le « pré carré de Vauban » (b) L'« étoile de Vauban » de la ville de Lille ; (c) vue de la ville de Brisach

On voit que le « pré carré » se constitue d'une suite de fortifications polygonales concentriques, donnant l'effet final d'une étoile : l'« étoile de Vauban ». En somme, si dans la plane de Versailles le Soleil du Roi est au centre d'un espace intérieurement organisé comme un **système solaire** [cf. Texte 10], ce même système solaire se présente entouré et protégé par une **voûte céleste étoilée** d'une France absolument infranchissable.

Au centre de cet enclos cartésien, céleste et terrestre à la fois, Louis XIV est enfin le Seigneur non seulement de la Guerre, de la Politique et de la Religion, mais aussi de l'Art et de la Science. Il place l'**Académie Française** sous son contrôle et, grâce à l'initiative prise en ce sens par son ministre de l'Economie *Jean Baptiste Colbert*, il institue en 1699 l'**Académie Royale des Sciences**

#### 2.4 Les années 1682/1685 → 1715 : l'après-midi/soir du Roi Soleil, et l'aurore des Lumières.

L'intervalle 1682→1685 voit le zénith du soleil capétien : à la fois son apogée et le début de son déclin.

En **1682**, la Cour et son Roi se transfèrent dans l'isolément splendide et absolu de Versailles. La forteresse de la France se ferme en soi-même et la Paix règne à l'intérieur de ses murailles.

En **1684** une trêve est signée entre la France et la totalité de l'Europe (la Ligue d'Augsbourg se formera en 1686). Par conséquent, Louis XIV décide que le moment est venu pour transformer l'équation instituée par son grand-père Henri IV – *paix = tolérance* – en son... contraire rigoureux.

TEXTE 12 – « Premièrement, que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre, depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne et durant les autres troubles précédents et à leur occasion, demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue... » [Henri IV, EDIT DE NANTES]

En **1685** l'Edit de Nantes est révoqué, à travers l'Edit de Fontainebleaux :

TEXTE 13 – 1685 EDIT DE FONTAINEBLEAUX OU « REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES »

«[1] Le **Roi Henry le Grand**, notre aïeul de glorieuse mémoire, **voulant empêcher que la paix** qu'il avait procurée à ses sujets, après les grandes pertes qu'ils avaient souffertes par la durée des guerres civiles et étrangères, **ne fut troublée à l'occasion de la Religion Prétendue Réformée**, comme il était arrivé sous les règnes des Rois ses prédécesseurs, aurait par son édit donné à Nantes au mois d'avril 1598, réglé la conduite à tenir à l'égard de ceux de ladite religion. [...] [Toutefois] l'intention du Roi notre dit aïeul ne put être effectuée à cause de sa mort précipitée, [...] en sorte que depuis [lors] jusqu'à la Trêve conclue en l'année 1684 avec les Princes de l'Europe, le royaume ayant été peu de temps sans agitation, il n'a pas été possible de faire autre chose pour l'avantage de la Religion. [...]

[2] **Dieu ayant enfin permis que nos Peuples jouissant d'un parfait repos**, et que nous même n'étant pas occupés des soins de les protéger contre nos ennemis, ayons pu profiter de cette trêve que nous avons facilitée à l'effet de donner notre entière application à rechercher les moyens de parvenir au succès du dessein des Rois nos Aieul et Père [Henri IV et Louis XIII], dans lequel nous sommes entrés dès notre avènement à la Couronne.

[3] **Nous voyons présentement** avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu, que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la Religion Prétendue Réformée ont embrassé la Catholique. Et d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'édit de Nantes, et de **tout ce qui a été ordonné en faveur de ladite R.P.R., demeure inutile**, nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles, de la confusion et maux que le progrès de cette fausse Religion a causé dans notre royaume, et qui ont donné lieu audit édit, et à tant d'autres déclarations et édits qui l'ont précédé, ou ont été faits en conséquence, que de révoquer entièrement ledit édit de Nantes, et les articles particuliers qui ont été accordés ensuite de celui-ci, et tout ce qui a été fait depuis en faveur de ladite Religion »

En somme, Louis XIV est ici en train d'affirmer : [1] la tolérance instituée par l'Edit de Nantes avait comme but la *pacification du royaume*, car à l'époque le royaume était troublé par les conflits de religion.

[2] A présent toutefois ce même royaume *est* en paix

[3] DONC, il n'y a plus aucun besoin d'être tolérants !

Cet enchaînement de propos est sans aucun doute *le moins logique* (et donc le moins cartésien) que le Roi Soleil puisse produire. Son amour obsessif pour la perfection céleste de son royaume – qui doit être absolument UN, comme un théorème de géométrie – le conduit enfin à l'absurdité de prôner l'intolérance au nom d'une paix... **qui est déjà là.**

Le résultat en est que quelques 200.000 « huguenots » – c'est-à-dire 200.000 *citoyens français* – sont obligés de quitter la France s'ils veulent garder un comportement cohérent et non hypocrite. Ils se sentent trahis et abandonnés par leur Roi, et d'autant plus incapables, en conséquence, de se reconnaître dans les images que leur renvoient les glaces lointaines et injustes de Versailles.

Parmi ces citoyens français exilés à cause de la raison et du bon sens, il y a un philosophe qui avait été éduqué par les jésuites de Toulouse (Gascogne) sur les livres de René Descartes : **Pierre Bayle**. La plume de Pierre Bayle hérite donc de l'épée de mousquetaire de ses maîtres... et il est furieux.



Figure 15 – Pierre bayle (tableau de Louis Ferdinand Elle [1648–1717])

Depuis son exil hollandais Bayle écrit, et ses écrits – *La France toute catholique sous le règne de Louis-Le-Grand ; De la tolérance ; Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ : “Contrains-les d’entrer”* ... – annoncent à grande voix l’arrivée irrésistible de L’AGE DES LUMIERES.



### III. LE SOIR DE L' « ANCIEN RÉGIME » ET L'ECLAT DES « LUMIÈRES »

#### 1. « Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours ; soyez-y fidèlement attachés » ... « Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français ».

Le premier des deux propos qui apparaissent ci-dessus a été émis par Louis XIV sur son lit de mort, le 1<sup>er</sup> septembre 1715 :

TEXTE 14 « Messieurs, vous m'avez fidèlement servi. Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que je n'ai fait ; les derniers temps ne me l'ont pas permis. Je vous quitte avec regret. Servez le Dauphin avec la même affection que vous m'avez servi. C'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses ; car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé dans mon jeune âge.

**Je m'en vais ; mais l'État demeurera toujours ; soyez-y fidèlement attachés**, et que votre exemple en soit un pour mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera ; il va gouverner le royaume : j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous ferez votre devoir, et que vous vous souviendrez quelquefois de moi » [M. Capefigue, *La duchesse de Bourgogne (Adélaïde de Savoie) et la vieillesse de Louis XIV*, p.198]

Le deuxième en revanche, a été prononcé par le dernier capétien de l' « ancien régime » – Louis XVI – par un froid matin de l'hiver 1793 [« 2 pluviôse » (21 janvier)] :

TEXTE 15 « Arrivé au pied de la guillotine, Louis XVI considéra un instant les instruments de son supplice et demanda à Sanson si les tambours s'arrêteraient de battre. Il s'avança pour parler. On cria aux bourreaux de faire leur devoir. Pendant qu'on lui mettait les sangles, il s'écria : “Peuple, je meurs innocent !”. Ensuite, se tournant vers ses bourreaux, Louis XVI déclara: "Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe. **Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.**”

Le couperet tomba. Il était 10 heures 22. L'un des assistants de Sanson présenta la tête de Louis XVI au peuple, cependant que s'élevait un immense cri de : “Vive la Nation ! Vive la République !” et que retentissait une salve d'artillerie qui parvint aux oreilles de la famille royale incarcérée»

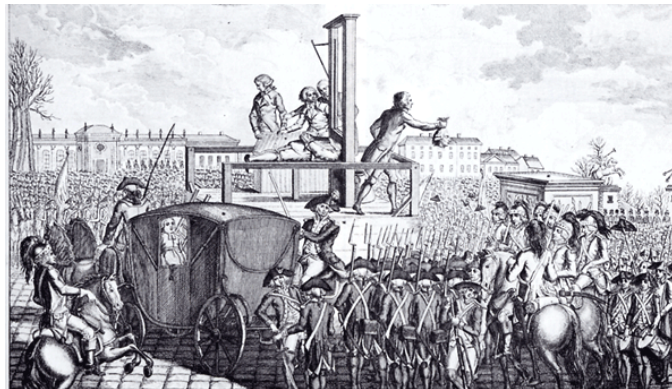


Figure 16 – L'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, sur « Place de la Révolution »

Entre ces deux dates se détend l'époque dite «des Lumières » [qui nous conduit, donc à la *troisième étape* de notre frise parisienne, car « Place de la Révolution » sera bientôt appelée (1795) « Place de la Concorde »] : un âge qui coïncide avec le déclin non seulement de la monarchie capétienne mais de l'idée même qu'un seul homme [*monos* = un seul, *archon* = chef] aie « naturellement » le droit de gouverner sur tous les autres.

TEXTE 16 « **Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel**, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux; et cette autorité est bornée par les lois de la nature et de l'État. Le prince ne peut donc pas disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation et indépendamment du choix marqué dans le contrat de soumission ». [Denis Diderot, art. «Autorité politique» dans l'*Encyclopédie*, 1765]

Les mots dans le Texte 16 appartiennent à Denis Diderot [1713-1784], l'un des « philosophes » les plus célèbres de l'Age des Lumières et créateur, à côté de Jean le Rond D'Alembert [1717-1783] de «L'Encyclopédie » :

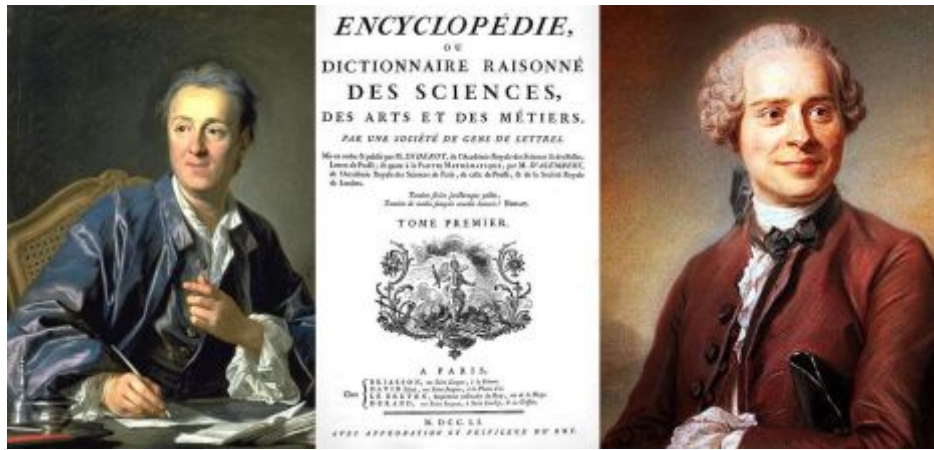


Figure 17 – (a) Denis Diderot, dans un portrait de Louis-Michel van Loo ; (b) le frontispice de la première édition (1751) de l' « Encyclopédie » ; (c) Jean le Rond D'Alembert dans un tableau de Maurice Quentin De La Tour

« *Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel* » affirme Diderot. Des mots à l'apparence tellement contraires à ceux que nous avons écoutés sur la bouche du Roi Soleil, qui les aurait sans le moindre des doutes définis bien « criminels » ! : « *Toute puissance, toute autorité résident dans la main du Roi, et nul ne peut y avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il y établit. Si mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle.* » [Texte 10]

Si toutefois nous nous bornons à remarquer cette *trop* évidente opposition, nous ne comprendrons rien d'intéressant à cette période, si centrale, de l'histoire de France. Notre frise chronologique à la page III ci-dessus nous montre bien, pourtant, qu'une *même* France, née de l'inspiration d'une paysanne analphabète, conduit la Couronne à travers les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle, l' « épopée » de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'au sommet du Roi Soleil, pour ensuite la faire précipiter aux abîmes de la guillotine, et la propulser enfin dans le ciel de l'Empire napoléonien.

Nous voulons alors bien établir *quel est le vrai rapport* entre la France qui coupe la tête de son Roi, et ce même Roi qui avait passé toute entière sa vie sous le regard de sa nation bienaimée, pour qu'elle appréhende sa valeur « céleste ».

Pour ce faire, adressons-nous à un autre célèbre « philosophe » des Lumières françaises : **François Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778)** :



Figure 18 Voltaire, dans un portrait de Nicolas de Largillière

François Marie Arouet était né d'une famille bourgeoise de province (Poitou), qui s'était installée à Paris à l'époque de Richelieu, en quête d'ascension sociale. Jeune, il fréquente le lycée intitulé au Roi Soleil (le « Louis le Grand », qui existe encore), pour tout de suite s'affirmer comme poète et écrivain de théâtre.

Or sa vie trouve son tournant décisif lors d'un autre épisode à *la* Cyrano, où toutefois Voltaire – qui voudrait pourtant gagner sa gloire comme « écrivain/mousquetaire » – n'obtient aucune forme de justice.

En janvier 1726, il subit au contraire une humiliation qui va le marquer toute sa vie... et qui marquera en conséquence la fin de l' « ancien régime », anéanti par la colère des *philosophes*. L'autre protagoniste de cette histoire est, encore une fois, un « grand » de France, descendant d'une famille que nous connaissons déjà : Monsieur le Chevalier Louis de Rohan. Il s'agit des mêmes Rohan qui, à la Rochelle s'étaient opposés à la royauté de Louis XIII, et que le cardinal Richelieu avait réduits à l'obéissance.

Bref, un soir le Chevalier de Rohan, jeune gentilhomme prétentieux, apostrophe Voltaire à la Comédie-Française : « *Monsieur de Voltaire, Monsieur Arouet... comment vous appelez-vous ?* ». La réplique de cet autre Cyrano est cinglante : « *Voltaire ! Je commence mon nom et vous finissez le vôtre.* ».

Résultat : quelques jours plus tard, on le fait appeler alors qu'il dîne chez son ami le duc de Sully. Dans la rue, il est frappé à coups de gourdin par les laquais du chevalier qui surveille l'opération de son carrosse.

Blessé, humilié, il veut obtenir réparation mais aucun de ses amis aristocrates ne prend son parti. Le duc de Sully *refuse de l'accompagner* chez le commissaire de police pour appuyer sa plainte. Il n'est pas question d'inquiéter un Rohan pour avoir fait rouer de coups un écrivain. « *Nous serions bien malheureux si les poètes n'avaient pas d'épaules* », dit un parent de Caumartin. Le prince de Conti fait un mot sur les coups de bâtons : « *Ils ont été bien reçus mais mal donnés* ».

Tel un D'Artagnan enragé, Voltaire *veut venger son honneur par les armes*, mais il n'est qu'un bourgeois, et son ardeur à vouloir se faire rendre justice indispose cette noblesse en voie de déclin. Les Rohan obtiennent que l'on procède à l'arrestation de Voltaire, qui est conduit à la Bastille le 17 avril.

Il n'est libéré, deux semaines plus tard, qu'à la condition qu'il s'exile, comme un deuxième Pierre Bayle. Il part alors en Angleterre, où il écrit ses « Lettres Anglaises » : le premier de ses ouvrages historiques, destinés à dissoudre au vitriol une société qui de la cour de Versailles n'a gardé que la vanité et l'arrogance. Empêcher Cyrano de se défendre en mousquetaire ! C'est beaucoup trop !

Attention pourtant ! Nous pourrions penser, sur cette base, que le bourgeois Voltaire cultivera en conséquence, et pendant tout le reste de sa vie, une haine généralisée contre toute forme de noblesse et donc de royauté... mais nous aurions tort. Bien au contraire, ce mousquetaire du Roi était intensément convaincu que la France de son époque avait ignoblement trahi le monde infiniment parfait que Louis le Grand avait conçu et construit :

TEXTE 17 « Tous les temps ont produit des héros et des politiques tous les peuples ont éprouvé des révolutions: [...] Mais quiconque pense, et, ce qui est plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire du monde. Ces quatre âges heureux sont ceux où les arts eut été perfectionnés, et qui, servant d'époque à la grandeur de l'esprit humain, sont l'exemple de la postérité.

Le premier de ces siècles à qui la véritable gloire est attachée, est celui de Philippe et d'Alexandre, ou celui des Périclès, des Démosthène, des Aristote, des Platon...[...] Le second âge est celui de César et d'Auguste, désigné encore par les noms de Lucrèce, de Cicéron de Tite Live, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Varron, de Vitruve. Le troisième est celui qui suivit la prise de Constantinople par Mahomet II. On vit alors en Italie une famille de simples citoyens faire ce que devaient entreprendre les rois de l'Europe. Les Médicis appelèrent à Florence les savants que les Turcs chassaient de la Grèce: c'était le temps de la gloire de l'Italie. [...]

**Le quatrième siècle est celui qu'on nomme le siècle de Louis XIV; et c'est peut-être celui des quatre qui approche le plus de la perfection.** Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains genres que les trois ensemble. Tous les arts, à la vérité, n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste et les Alexandre; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. **La saine philosophie [Descartes] n'a été connue que dans ce temps;** et il est vrai de dire qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu, jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, **il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie.** Cette heureuse influence ne s'est pas même arrêtée en France; elle s'est étendue en Angleterre; elle a excité l'émulation dont avait alors besoin cette nation spirituelle et hardie; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences un Russie; elle a même ranimé l'Italie qui languissait, et l'Europe a dû sa politesse et l'esprit de société à la cour de Louis XIV » [Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*]

Les Grecs, les Romains, la Renaissance... et l'Age du Roi Soleil. La vision de Voltaire ne nous laisse pas de doutes : les penseurs des Lumières se sentent, eux, les vrais héritiers d'une époque *révolutionnaire* qu'il s'agit donc ne pas laisser mourir dans les mains d'une société faible, arrogante et dégénérée. C'est donc bien *cette* France – celle du cardinal Richelieu *contre* le duc de Rohan et du bourgeois Voltaire *contre* leurs descendants – qui coupera la tête d'un roi vécu comme un traître de sa mission historique : exalter la « véritable gloire de notre patrie ».

Les *contestateur* et proto-révolutionnaire Voltaire reprend finalement le flambeau cartésien d'une rationalité parfaite, d'un « principe de non-contradiction » en politique, qui se doit toutefois d'être incarné par un homme qui sache conduire son peuple vers sa gloire nationale, et cet homme est bien Louis XIV :

TEXTE 18 « **Il faut, pour qu'un État soit puissant, ou que le peuple ait une liberté fondée sur les lois, ou que l'autorité souveraine soit affermie sans contradiction.**

En France, les peuples furent esclaves jusque vers le temps de Philippe-Auguste; les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI; et les rois, toujours occupés à soutenir leur autorité contre leurs vassaux, n'eurent jamais ni le temps de songer au bonheur de leurs sujets, ni le pouvoir de les rendre heureux.

**Louis XI fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité et la gloire de la nation.**

**François Ier** fit naître le commerce, la navigation, les lettres, et tous les arts; mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, et tous périrent avec lui.

**Henri le Grand** allait retirer la France des calamités et de la barbarie où trente ans de discorde l'avaient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençait à faire le bonheur.

**Le cardinal de Richelieu**, occupé d'abaisser la maison d'Autriche, le calvinisme, et les grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

Ainsi, pendant neuf cents années, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique, au milieu des divisions et des guerres civiles, n'ayant ni lois ni coutumes fixes, changeant de deux siècles en deux siècles un langage toujours grossier; les nobles sans discipline, ne connaissant que la guerre et l'oisiveté; les ecclésiastiques vivant dans le désordre et dans l'ignorance, et les peuples sans industrie, croupissant dans leur misère.

Les Français n'eurent part ni aux grandes découvertes ni aux inventions admirables des autres nations: l'imprimerie, la poudre, les glaces, les télescopes, le compas de proportion, la machine pneumatique, le vrai système de l'univers, ne leur appartiennent point; ils faisaient des tournois, pendant que les Portugais et les Espagnols découvraient et conquéraient de nouveaux mondes à l'orient et à l'occident du monde connu.

Charles-Quint prodiguait déjà en Europe les trésors du Mexique, avant que quelques sujets de François Ier eussent découvert la contrée inculte du Canada; mais par le peu même que firent les Français dans le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, **on vit de quoi ils sont capables quand ils sont conduits.**

**On se propose de montrer ce qu'ils ont été sous Louis XIV.**

Il ne faut pas qu'on s'attende à trouver ici, plus que dans le tableau des siècles précédents, les détails immenses des guerres, des attaques de villes prises et reprises par les armes, données et rendues par des traités. Mille circonstances intéressantes pour les contemporains se perdent aux yeux de la postérité, et disparaissent pour ne laisser voir que les grands événements qui ont fixé la destinée des empires. Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit. On ne s'attachera, dans cette histoire, qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, à ce qui peut servir d'instruction, et conseiller l'amour de la vertu, des arts, et de la patrie » [Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*].

Il faut donc bien souligner, pour conclure, que l'intervalle 1715→1793, délimité par les deux propos qui ouvrent ce paragraphe, et internement parcouru par la pensée des Lumières, n'est pas tout à fait contradictoire quant aux intentions fondamentales de ceux qui l'incarnent.

« *Il faut, pour qu'un État soit puissant, ou que le peuple ait une liberté fondée sur les lois, ou que l'autorité souveraine soit affermie sans contradiction* » dit Voltaire, qui est sans doute la voix la plus représentative de l'époque des Lumières, et qui pour cette même raison méprisait intensément tant les princes à la Rohan que les parlements de la « fronde » : car il pensait qu'« affermir son autorité souveraine sans contradiction », ainsi que Louis XIV le fait en 1661 [Texte 9], ne signifie aucunement tyranniser son peuple, mais au contraire se mettre en condition de le conduire vers sa propre gloire nationale.

Nous l'avons d'autre part bien vu : Louis XIV ne se faisait certes pas contempler par sa cour pour une forme d'absurde vanité. Au contraire, il était question non pas de son « moi » privé (auquel il avait renoncé) mais de l'*Etat*, qu'il fallait bâtir en en donnant une image de suprême perfection : « *Je m'en vais ; mais l'État demeurera toujours ; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour mes autres sujets* ».

Le dévouement de Louis XVI à sa nation montre que l'esprit de sacrifice qui animait son arrière-grand-père le Roi Soleil n'était pas tout à fait qu'une simple parade : « *Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français* ».

TEXTE 19 « Cet homme [Louis XVI] qui manqua de la force nécessaire pour préserver son pouvoir, et fit douter de son courage tant qu'il en eut besoin pour repousser ses ennemis ; cet homme dont l'esprit naturellement timide ne sut ni croire à ses propres idées, ni même adopter celles d'un autre, s'est montré tout à fait capable de la plus étonnante des résolutions, celle de souffrir et de mourir » [Madame de Stael, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*]

En synthèse, il faut bien établir que la Révolution Française – et donc la République actuelle – n'est que le résultat final de l'effort conjoint d'un ensemble de personnalités qui *concordaient* toutes (d'où : *Place de la Concorde*) sur un point fondamental : qu'il s'agisse d'un Grand Roi révolutionnaire comme Louis XIV, d'un proto-révolutionnaire monarchique comme Voltaire ou d'un martyr comme Louis XVI, tous ces hommes étaient finalement bien d'accord que ce qui compte est cela même qui avait inspiré l'héroïsme de la Pucelle d'Orléans : la gloire de la nation française et de son peuple.

## 2. L'Age de la Raison et la *source* du Pouvoir.

L'âge des Lumières est l' « Age de la Raison », c'est-à-dire de l'*esprit critique* : une « effervescence générale des esprits » a remis en discussion tout ce qui était accepté auparavant comme allant de soi :

TEXTE 20 « Depuis les principes des sciences profanes jusqu'aux fondements de la révélation, depuis la métaphysique jusqu'aux matières de goût, depuis la musique jusqu'à la morale, depuis les disputes scolastiques des théologiens jusqu'aux objets du commerce, depuis les droits des princes jusqu'à ceux des peuples, depuis la loi naturelle jusqu'aux lois arbitraires des nations , en un mot depuis les questions qui nous touchent davantage jusqu'à celles qui nous intéressent le plus faiblement, **tout a été discuté, analysé, agité du moins. Une nouvelle lumière sur quelques objets, une nouvelle obscurité sur plusieurs, a été le fruit ou la suite de cette effervescence générale des esprits**, comme l'effet du flux et reflux de l'Océan est d'apporter sur le rivage quelques matières, et d'en éloigner les autres » [D'Alembert, *Les Eléments de la Philosophie*]

Mais « âge de la raison » signifie aussi, du point de vue du développement non pas social et historique, mais individuel, «âge majeur », et c'est justement ainsi que s'exprime Immanuel Kant [1724-1804], le plus important philosophe de l'*Aufklärung* allemande :

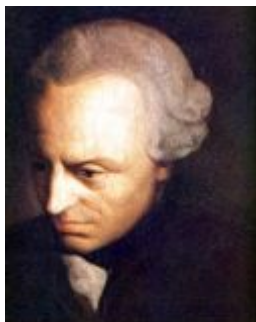


Figure 19 – Immanuel Kant (XVIIIe siècle, auteur inconnu)

TEXTE 21 « Les lumières sont ce qui fait sortir l'homme de la minorité qu'il doit s'imputer à lui-même. **La minorité consiste dans l'incapacité où il est de se servir de son intelligence sans être dirigé par autrui.** Il doit s'imputer à lui-même cette minorité, quand elle n'a pas pour cause le manque d'intelligence, mais l'absence de la résolution et du courage nécessaires pour user de son esprit sans être guidé par un autre. *Sapere aude*, aie le courage de te servir de ta propre intelligence ! voilà donc la devise des lumières » [Immanuel Kant: *Réponse à cette question : qu'est-ce que les lumières ?*]

Par conséquent, lorsque l' « époque de l'âge majeur » se présente dans l'Histoire, et l'effervescence d'esprit des citoyens fait sauter le bouchon du raisonnement critique, l'imagination aussi produit des objets que l'on n'avait jamais vus auparavant.

Considérons les deux images ci-dessous :



Figure 20

(a) Allégorie du Traité de Nimègue du 1678. Louis XIV et Charles II d'Espagne scellent leur alliance sous la bénédiction du Saint-Esprit, représenté par la Colombe de la Paix (École flamande). (b) La liberté guidant le peuple, tableau d'Eugène Delacroix (1830)

Dans le tableau de gauche, le Roi Soleil « fait la paix » avec Charles II d'Espagne, à la suite des la Guerre d'Hollande (1678). Dans le tableau de droite en revanche, les citoyens de Paris en révolte (1830) « font la République » [la *seconde*].

Quant à l'image de la « paix » à gauche, nous l'avons déjà contemplée en Fig. 2a : c'est bien la colombe du Saint Esprit qui se charge personnellement de fournir l'eau nécessaire au baptême de Clovis en 586. Une fois atteinte l' « âge de la raison » pourtant, tout le monde est prêt à affirmer que la colombe du Saint Esprit « ne se voit pas », et qu'il ne s'agit, enfin, que d'une « superstition ».

Et toutefois, la « Marianne » aussi, personne ne l'a jamais *vue* ! Il ne s'agit que d'une *allégorie* – un pur symbole – de cette nouvelle époque de liberté et d'autonomie individuelle, où tout chacun est appelé à se sentir aussi digne du Pouvoir que s'il était un vrai Roi.

La différence entre la Colombe du Saint Esprit dans le tableau de gauche, et la Marianne dans le tableau de droite, réside donc en ce que la première signifie une force, un pouvoir qui *descend* sur le peuple sans que les individus qui le composent ne se soient pas vraiment interrogés sur sa source, et donc sur sa légitimité. La Marianne au contraire signifie *visiblement* que le peuple – les individus qui le composent – *se bouge*, afin de participer activement à la conquête de sa propre liberté, qui lui appartient néanmoins [cf. les mots de Diderot dans le TEXTE 16] comme un « présent du ciel ».

En synthèse, les philosophes de l'Age de la Raison n'ont finalement réalisé qu'une *réorientation*. Aucun de ces penseurs n'a jamais songé à affirmer que la liberté « de l'homme et du citoyen » n'est pas, dans son essence, un cadeau de Dieu qui descend du Ciel. Bien au contraire, ils ont tous *crié à voix très haute* que cette même « souveraineté de droit divin » qui auparavant était le droit naturel *du Roi* est en réalité la condition naturelle *de ses sujets*.

Écoutons à ce propos les mots de Jean Jacques Rousseau :

TEXTE 22 « [1] Ce qui est bien et conforme à l'ordre est tel par la nature des choses et indépendamment des conventions humaines. **Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source** ; mais si nous savions la recevoir de si haut nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de loi. **Sans doute il est une justice universelle émanée de la Raison seule** ; mais cette justice pour être admise entre nous doit être réciproque. » [Jean Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*]

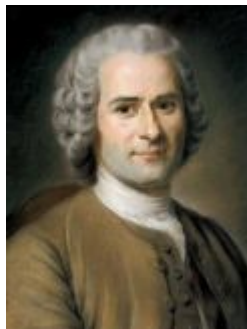


Figure 21

Jean Jacques Rousseau, dans un portrait de Maurice Quentin de La Tour

De même que chez Diderot – et tous les autres – pour Jean Jacques Rousseau c'est le Ciel – Dieu, la « Raison seule », qui donne la liberté aux hommes. Les hommes toutefois ne sont pas naturellement capables de l'absorber directement, et pour cette raison ont besoin d'une Loi qui régleme sa juste distribution.

Or cette « Loi émanée de la Raison seule » se doit bien d'être *incarnée* par quelqu'un qui ne soit pas le Roi : c'est bien ici la *vraie* différence entre cette époque républicaine, et celle de la *monarchie* « de droit divin ».

Et qui est, au juste, ce quelqu'un qui doit *incarner* la Loi ? Ce quelqu'un est une entité tout à fait abstraite et cartésienne, qui chez Rousseau s'appelle la Volonté Générale, à la base du fameux « pacte social » :

TEXTE 23 « Le **pacte social** se réduit aux termes suivants: chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance **sous la suprême direction de la volonté générale**. L'association qui se forme ainsi par l'union de tous, prenait autrefois le nom de **cité**, et prend aujourd'hui le nom de **république**. Les associés prennent collectivement le nom de peuple. La puissance législative appartient au peuple et ne peut appartenir qu'à lui. La loi exprime ainsi la volonté générale. Le prince n'est pas au-dessus des lois puisqu'il est membre de l'État. » [Jean Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762]

En somme, nous sommes ici bel et bien en présence d'une *république de droit divin* : manifestation céleste de la Volonté Générale. De sa part, le symbole de cette Volonté – si abstraite – ne peut plus être la colombe du Saint Esprit : la *Marianne* va bientôt (1792) faire son apparition comme symbole de la nouvelle France.

En conclusion : « âge de la Raison » signifie essentiellement *non pas* que la Liberté et le Pouvoir de la réaliser ne sont pas des cadeaux du Ciel, mais que le vrai destinataire de ce cadeau n'est pas le Roi, mais le Peuple, et ce n'est qu'au peuple – à sa Volonté Générale – d'en investir ses propres représentants légitimes.

Autrement dit, si pour Louis XIV c'est le Roi qui est élu par Dieu, pour la pensée des Lumières ce même Dieu élit tout d'abord non pas un roi mais un *peuple* (comme dans la Bible) et ce sera à la Volonté Générale de ce peuple d'élire à son tour son « roi », c'est-à-dire ses gouvernements légitimes.

Nous dirons alors que pour ces philosophes la source ultime – *céleste* – du pouvoir est bien Dieu, tandis que la source concrète et *terrestre* de toute souveraineté incarnée dans l'histoire est le peuple de la République.

### 3. L'Age de la Raison et l'articulation du Pouvoir.

Une telle réorientation des *sources terrestres* du pouvoir, selon laquelle les chefs d'un peuple sont légitimés pas ce même peuple et non pas directement par Dieu, implique immédiatement une différente *articulation interne* du pouvoir ainsi mis en place.

C'est-à-dire : lorsque le pouvoir appartient à l'*indivisible* personne du Roi en ce que, tout simplement, il est *le Roi*, nul ne peut évidemment prétendre que ce pouvoir soit partagé et donc intérieurement subdivisé en parties irréductibles les unes aux autres. Une telle prétention équivaldrait en fait à vouloir, d'une façon ou d'une autre, *disséquer en morceaux* la personne même du Roi.

Nous connaissons pourtant la fin de l'histoire : en 1793 le peuple français fera précisément cela : il *coupera le roi en morceaux* pour imposer à tout jamais que tout pouvoir *sur* le peuple soit partagé *par* le peuple, c'est-à-dire par ces représentants légitimes. Telle est en fait une République : une forme de gouvernement dans laquelle le peuple est la source *terrestre* d'un pouvoir *partagé*.

Le moment tragique de la guillotine du « 2 pluviôse » – quand le corps *physique* du roi sera subdivisé en parties – aura pourtant été soigneusement préparé par les penseurs des lumières, qui ont tout d'abord réfléchi sur la façon dont le Pouvoir même doit être intérieurement subdivisé pour qu'aucune forme de tyrannie n'ait même pas la possibilité de se produire.

Le penseur éminent de cette nécessaire subdivision interne du Pouvoir (selon le principe « le pouvoir arrête le pouvoir ») est **Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu**, connu sous le nom de **Montesquieu** (1689-1755)



Figure 22 – Montesquieu (portrait anonyme)

TEXTE 24 « Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance de juger. **Lorsque la puissance législative et la puissance exécutive sont entre les mains de la même personne ou de la même assemblée, il n'y a point de liberté : on peut craindre que cette personne ou cette assemblée ne fasse des lois tyranniques pour les faire exécuter tyranniquement.** Il n'y a point de liberté non plus si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si le juge faisait la loi, il jugerait selon son bon vouloir. S'il avait la puissance exécutive, il aurait la force de l'opresseur » [Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748]

On entend bien dans ces mots l'intention anti-absolutiste de l'auteur, qui très consciemment s'oppose à la façon dont Louis XIV [§II.2.1] avait réuni en soi (en son « moi ») ces même « puissance ».

#### 4. L'Age de la Raison et l'organisation de la culture et de l'éducation.

Si nous revenons sur ce qu'a été dit ci-dessus, en §III.2 sur les différentes images du pouvoir et de ses sources, nous ne pouvons pas éviter d'en conclure que l'Age des Lumières se fonde sur une extraordinaire confiance en l'homme – en chaque individu humain – quant à la possibilité de s'éduquer et d'apprendre, et ainsi « sortir de la minorité ».

Pourquoi ? Car la « Volonté Générale » et la « Raison seule » [TEXTE 22-23] sont, de toute évidence, deux objets bien plus difficiles à appréhender pour un esprit simple, de ce que ne le soient le Roi sur un cheval et la colombe du saint Esprit qui descend du ciel pour en consacrer les gestes.

La « Volonté Générale » est une idée *cartésienne*, le résultat d'une cogitation *très, très* abstraite... et la prétention de la faire pénétrer dans l'esprit du peuple pour qu'une République de citoyens/philosophes puisse naître à la place de la monarchie géométrique de Louis XIV et de ses descendants, implique la nécessaire mise en place d'un *programme éducatif* et *culturel* de très large envergure.

Ce n'est donc pas par hasard que ce même Rousseau convaincu que tout citoyen porte en soi la « puissance » de faire retentir sa voix au sein de la République ait conçu une entière théorie de l'éducation :

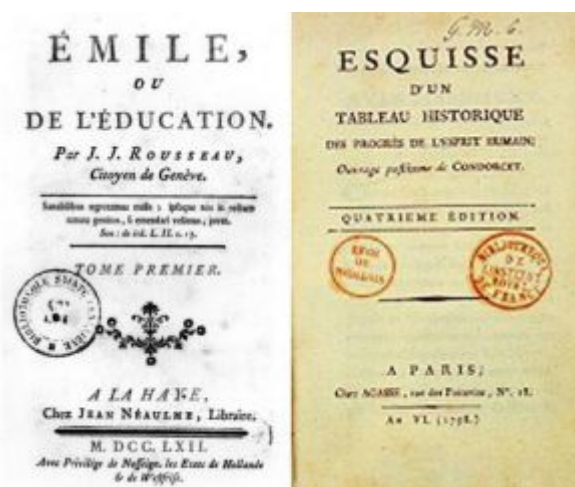


Figure 23 – (a) « Emile, ou de l'éducation » (1762) de Jean Jacques Rousseau  
(b) « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain » (1793) de Condorcet

Quant à l'éducation de l'*individu* l'« Emile » de Rousseau est l'œuvre pédagogique *par excellence* de l'Age des Lumières, tandis que nous pouvons considérer l'« Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain » de **Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat**, marquis de **Condorcet**, (1743 -1794) comme l'exemple le plus étincelant de la vision *héroïque* et *utopique* que tout cet âge avait de l'homme et de son destin historique.



Figure 24 – Condorcet (auteur inconnu)

L'« Esquisse » de Condorcet est un ouvrage qui développe une théorie complète du progrès éducatif de l'Humanité. Il s'agit du songe d'un parcours historique qui mènera un jour toute l'humanité à être un seul et unique Roi Philosophe, après avoir vécu, une phase après l'autre – comme à l'école – toutes les étapes nécessaires pour l'obtention d'un tel miraculeux résultat.

D'autre part, ce qui nous intéresse de cet œuvre est aussi un aspect qui se situe sur la droite ligne de l'histoire de *sacrifices héroïques* que nous sommes en train de suivre depuis un moment.

Remarquons la date d'édition de ce livre : 1795. Nous sommes en pleine Révolution française – l'époque de la Terreur et du Directoire – et son auteur – l'un des protagonistes indiscutés de la France des Lumières et de



la lutte révolutionnaire – est en réalité déjà mort, tué par une forte dose de poison, qu'il s'est donné pour éviter la guillotine.

« *Tout nous dit que nous touchons à l'époque d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine... l'état actuel des lumières nous garantit qu'elle sera heureuse* » affirme Condorcet dans son *Esquisse*. Ces mots toutefois ont été écrits pendant que l'auteur vivait caché, car le Tribunal Révolutionnaire l'avait condamné à mort en contumace.

« Fin mars 1794, l'ouvrage était terminé. Quelques jours plus tard, Condorcet quittait sa retraite. En veste et bonnet de laine, il réussissait à franchir sans être inquiété la barrière du Maine, et se dirigeait vers Fontenay-aux-Roses où se trouvait la maison de campagne de son vieil ami Suard, ex académicien français. Que se passa-t-il ensuite ? Condorcet y sollicita l'hospitalité seulement pour un jour et l'on convint qu'une petite porte de jardin donnant sur la campagne ne serait pas fermée la nuit.

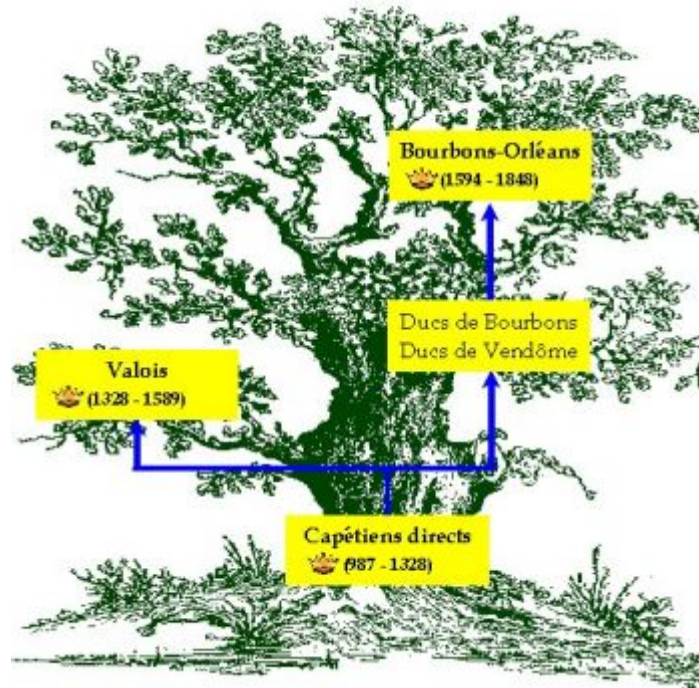
Devant les réticences de Suard (n'oublions pas la *loi des suspects*) Condorcet préféra sans doute partir, et errer dans la banlieue avoisinante. On ne retrouve sa trace que le 7 avril, et il est alors blessé à la jambe. Poussé par la faim, il entre dans une taverne de Clamart et demande une omelette, malheureusement cet homme presque universel ne sait pas combien un ouvrier mange d'œufs à ses repas. A la question du cabaretier, il répond une douzaine. Des détails, ses mains blanches, la pièce d'or qu'il présente pour payer, les épîtres d'Horace qu'il tient dans sa poche, attirent les soupçons de l'aubergiste qui le fait arrêter. Ses réponses sont si embrouillées et si suspectes qu'on le conduit à Bourg-la-Reine, appelé alors Bourg-Egalite. Le lendemain matin quand le geôlier ouvrit la porte de son cachot pour remettre aux gendarmes le prisonnier encore inconnu qu'on devait conduire à Paris, il ne trouva plus qu'un cadavre. Notre compère s'était dérobé à l'échafaud par une forte dose de poison concentré qu'il portait depuis quelque temps dans une bague. » [J.Dhombres, *Naissance d'un pouvoir*]

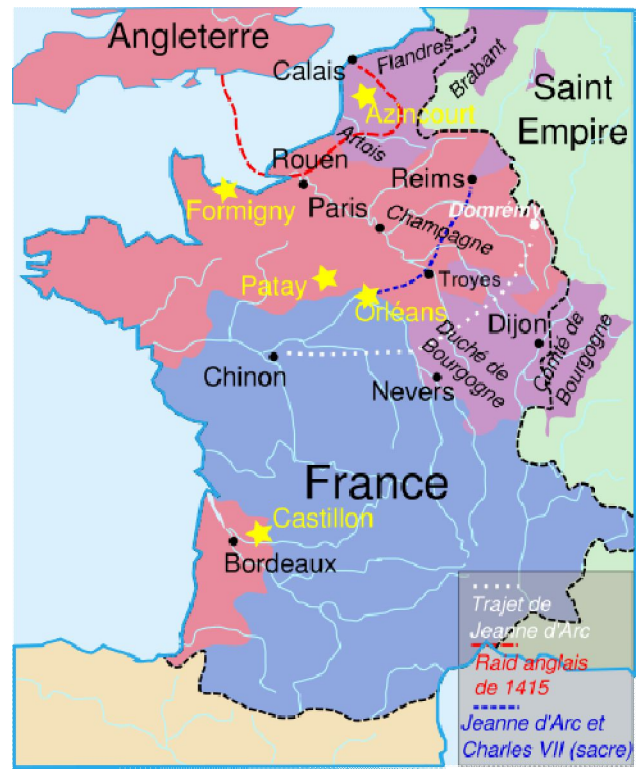
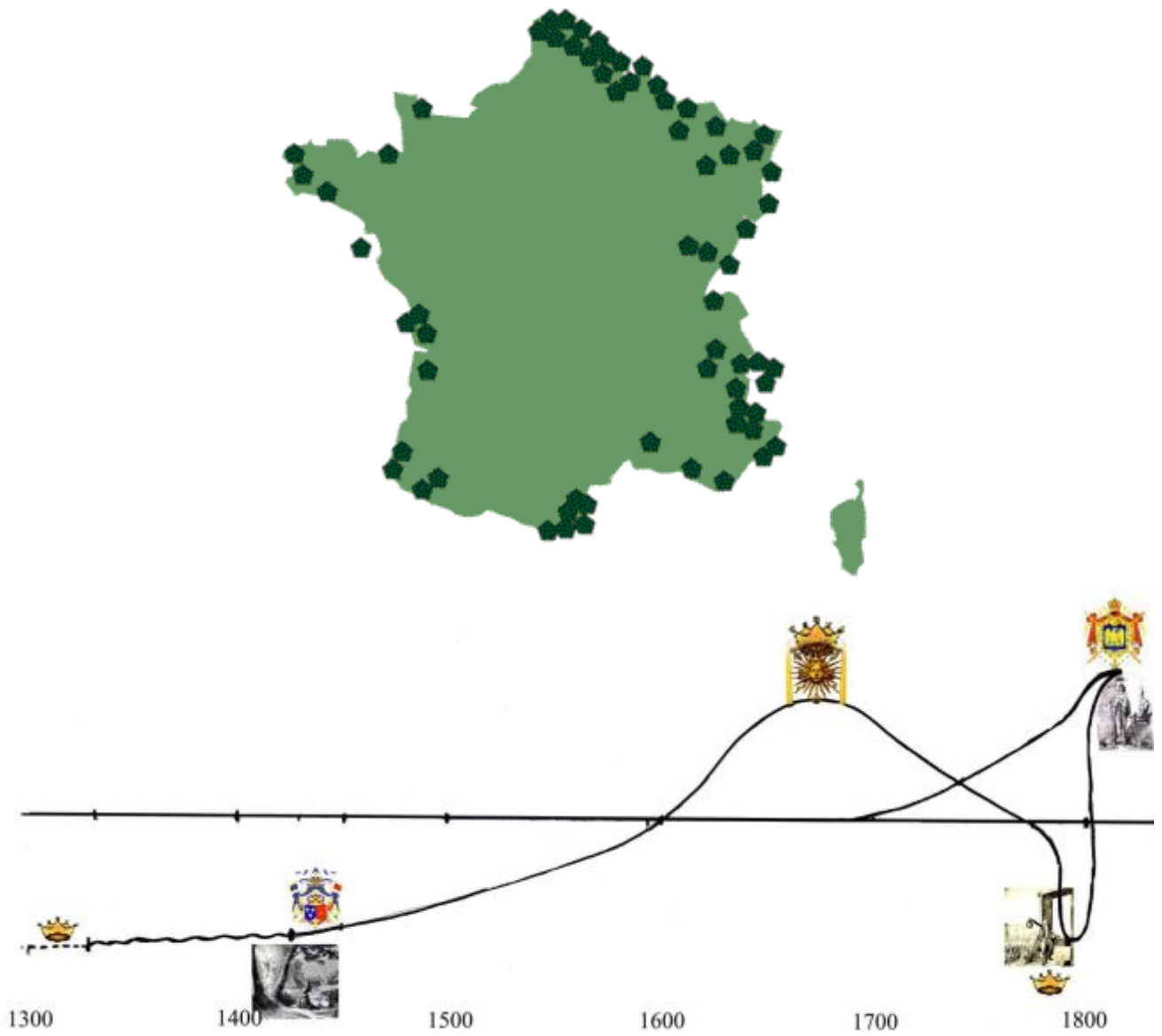
L'Age des Lumières a voulu *éduquer les hommes, répandre la culture, éclairer les consciences*, en s'y dédiant avec une ardeur, un engagement et un esprit de sacrifice qui n'avaient rien à envier à la force qui avait animé les guerres de Louis XIV et de la royauté capétienne qui l'avait précédé et suivi.

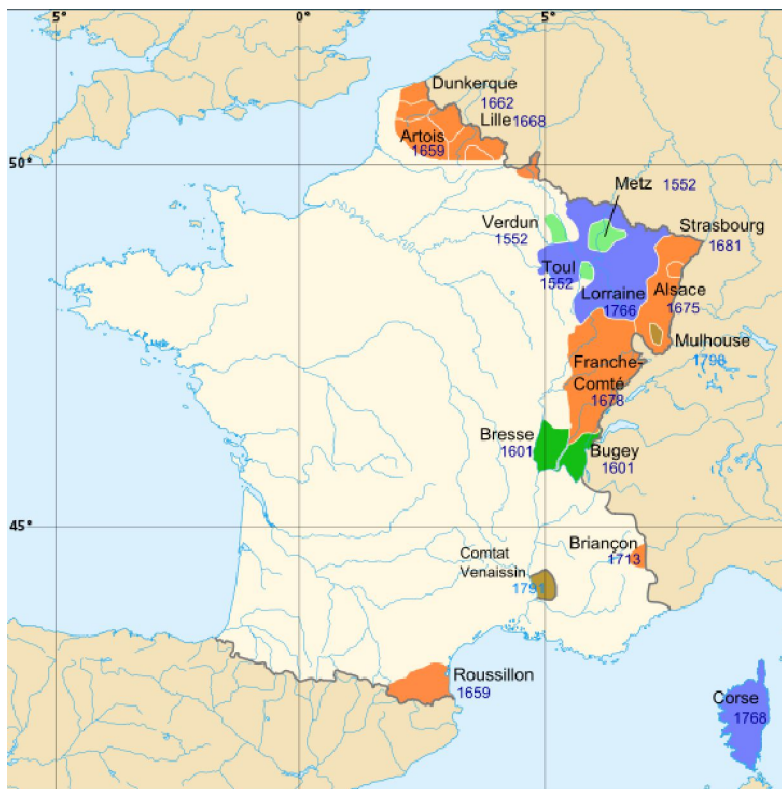
Il n'y a finalement *aucune* des parties qui se sont affrontées pendant la période qui mène à la naissance de la France contemporaine qui ne puisse montrer ses héros et ses martyres.

Nous l'avons déjà évoqué, et nous y insistons : la « Marianne » et « Place de la Concorde » sont des symboles qui à juste raison peuvent être considérés comme représentatifs d'une seule France unifiée.

IMAGES





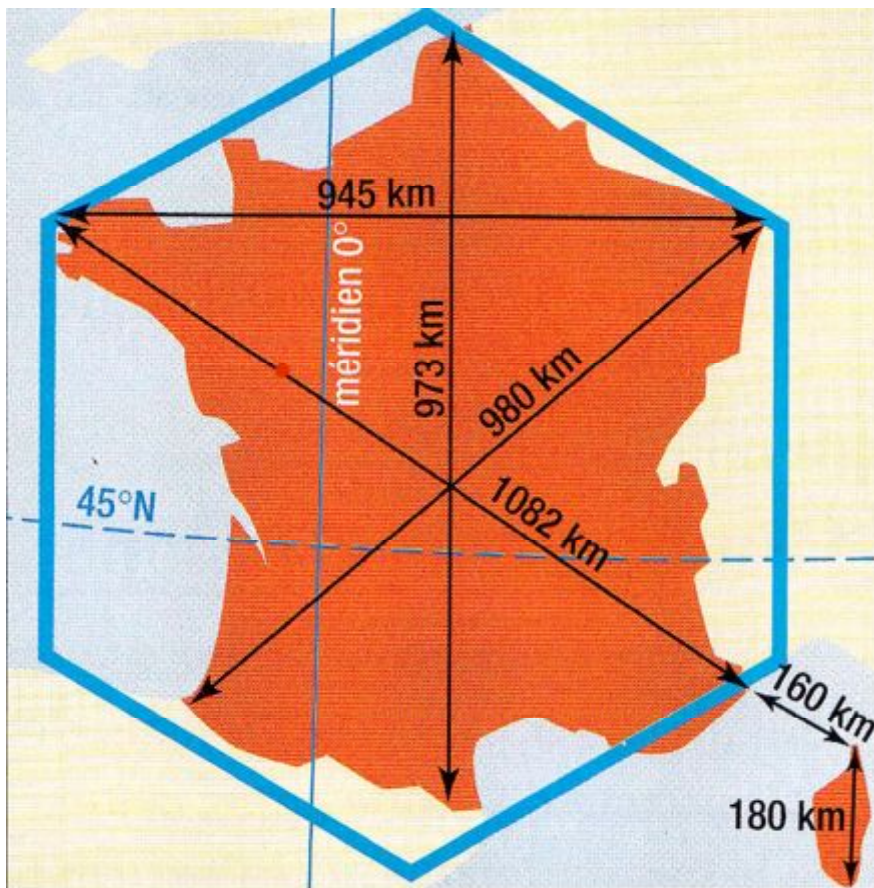


### France :

territoire de 1552 à 1798  
d'Henri II à la révolution

- Henri II
- Henri IV
- Louis XIV
- Louis XV
- Révolution

- Henri II : 1552 : Metz, Verdun, Toul
- Henri IV : 1601 : Bresse, Bugey
- Louis XIV : 1659 : Roussillon  
1659 : Artois  
1662 : Dunkerque  
1668 : Lille  
1675 : Alsace  
1678 : Franche-Comté  
1681 : Strasbourg  
1713 : Briançon
- Louis XV : 1706 : Lorraine  
1768 : Corse
- Révolution : 1791 : Comtat Venaissin  
1798 : Mulhouse



## Consignes sur le classeur

Le classeur est votre chantier : c'est dans le classeur que vous réalisez tous vos travaux – depuis le plus sale des brouillons jusqu'aux notes les plus parfaitement rangées et aux cartes les plus brillamment réalisées – avant que ces mêmes travaux ne se dévoilent enfin comme l'échafaudage d'une belle page de dossier, ou d'un exposé parfaitement poli.

Le classeur se compose de **4 parties**, dont chacune commence avec une page séparatrice, avec son étiquette collée dessus, où est écrit le nom de la partie. Ce qui suit est la liste de ces noms – les expressions entre guillemets – et la description de chacune de ces parties :

**1. « Notes de cours »** – L'ensemble des notes que prenez en classe, une fois que vous les avez bien rangées et organisées.

**2. « Brouillons »** – L'ensemble des notes que vous prenez en classe – dictées, croquis, cartes... – et que vous portez à la maison pour les transformer en notes de cours. Une fois qu'un brouillon a été complètement transformé en notes de cours, vous le jetez. Mais attention ! On ne jette jamais, en aucun cas, un brouillon qui n'a pas encore été transformé en notes de cours.

**3. « Cartes, images, dessins et croquis »** – Cette partie contient toutes les cartes, les images, les dessins et les croquis que vous donnez où que vous réalisez personnellement.

**4. « Lexique général »** – C'est la partie où vous notez tout nouveau mot/expression que vous apprenez en \*classe, avec sa définition/explication. A la fin de la période, tous ces nouveaux mots seront rangés en ordre alphabétique, et vous en connaîtrez la signification.